

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE

Séance du 06 novembre 2012

AVIS DU CESER

LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2013

DE LA RÉGION MIDI-PYRÉNÉES

(ADOPTÉ)

RAPPORTEUR : M. Jean-Paul PANIS

SOMMAIRE

INTERVENTION DE MONSIEUR JEAN-LOUIS CHAUZY, PRÉSIDENT DU CONSEIL ÉCONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL RÉGIONAL	05
INTERVENTION DE MONSIEUR MARTIN MALVY, PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL MIDI-PYRÉNÉES	17
AVIS DU CESER - LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2013 DE LA RÉGION MIDI-PYRÉNÉES	29
L'ANALYSE GÉNÉRALE DES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES	31
LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2013	33
I – L'ENSEIGNEMENT ET LA JEUNESSE.....	33
II – LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET L'ACCÈS À L'EMPLOI.....	34
III – LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE.....	36
IV – L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE.....	37
V – L'AMÉNAGEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES.....	39
VI –LE DÉVELOPPEMENT DURABLE, LES TRANSPORTS ET LES INFRASTRUCTURES.....	40
VII – LA SANTÉ ET LES AFFAIRES SOCIALES.....	42
VIII – LA CULTURE, LE SPORT, LA VIE ASSOCIATIVE ET LA CITOYENNETÉ.....	43
IX – LA PROSPECTIVE, L'ÉVALUATION ET LA CONCERTATION CITOYENNE.....	44
CONCLUSION	45
EXPLICATIONS DE VOTE	47
ANNEXES	65
EVOLUTION DES RATIOS FINANCIERS DEPUIS 2001.....	65
OBSERVATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011 DE LA REGION MIDI-PYRENEES DANS LE CADRE DU SUIVI DE L'AVIS SUR LE BUDGET PRIMITIF 2011.....	72
GLOSSAIRE	77

INTERVENTION DE MONSIEUR JEAN-LOUIS CHAUZY, PRÉSIDENT DU CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL RÉGIONAL

Monsieur le Président du Conseil Régional,
Monsieur le Directeur,
Mesdames, Messieurs les conseillers, chers collègues,
Mesdames et Messieurs,

Fidèle à sa vocation qui est d'éclairer par ses contributions, ses avis et ses travaux d'auto-saisine la décision des élus régionaux, celle de l'Etat en région mais également celle des acteurs publics et privés de la région, le CESER exprime une vision de la situation économique et sociale et de ses perspectives d'évolution. Notre assemblée est à l'écoute des territoires de Midi-Pyrénées, à l'écoute des organisations de la société civile qui la composent et dont il est le relais. Je me permets ce rappel sur le rôle de notre institution à quelques jours seulement du Colloque qui est organisé par l'*Assemblée des Ceser de France* ce vendredi 9 novembre au Sénat, à Paris, à l'occasion du 40ème anniversaire de la loi du 5 juillet 1972 qui a institué nos assemblées en créant les régions.

Il me semble utile de rappeler également que le « dialogue de société civile » qui se construit ici, au CESER, et qui est enrichi des différents regards et points de vue de ses membres représentant 56 organisations, qui se nourrit de la confrontation d'expressions et d'intérêt multiples, n'est pas un dialogue « hors-sol » : ce dialogue fait en quelque sorte du CESER la chambre d'écho des débats, des motifs d'inquiétude et des espoirs, des aspirations de nos concitoyens.

Je voudrais saluer M. Jean-Michel MINOVEZ, Président de l'Université Toulouse Le Mirail qui remplace M. Daniel FILÂTRE et Mme Brigitte PRADIN, Vice-Présidente de l'Université Paul Sabatier, déléguée aux relations interuniversitaires, qui remplace M. Gilles FOURTANIER

Et c'est dans un contexte très particulier que s'ouvre cette nouvelle séance plénière de notre assemblée consultative ; un contexte où se combinent à la fois des indicateurs conjoncturels, des annonces préoccupantes au niveau de certains groupes comme Sanofi, et d'autres plus rayonnantes comme Airbus, mais aussi une nouvelle organisation des compétences à l'échelle des collectivités territoriales comme à l'échelle de l'Etat, qui soit à la hauteur des ambitions formulées en matière d'engagement budgétaire, et qui permette plus d'efficacité pour l'action publique avec l'impératif de pouvoir dégager un point de croissance. C'est aussi l'enjeu des négociations sociales ouvertes depuis les 9 et 10 juillet 2012.

Notre matinée sera donc rythmée par trois moments clés :

- une présentation des éléments d'analyse de la conjoncture régionale dans un instant par notre collègue Jean-Marie BEZ suivie d'un débat sans vote, comme le Bureau en a décidé ;
- une illustration de la compétence acquise par le CESER en matière de prospective et d'imagination des futurs possibles pour notre région par la présentation du travail de la section Prospective intitulé « Les Chemins de 2040 ». Ce travail permet d'examiner les scénarios dessinés pour le futur, intégrant bien sûr l'évolution démographique de la région, 800 000 habitants de plus pour les 30 prochaines années, dont 400 000 pour la métropole toulousaine, l'évolution de nos industries, de la recherche et de l'innovation, mais aussi l'obligation environnementale, la transition énergétique, l'aggravation de la précarité, du chômage et les difficultés du « vivre ensemble ». J'en remercie le Président de la Section Claude DUPUY, l'équipe du bureau et tous les membres pour leur implication et leur travail. Ce rapport validé par le Bureau du CESER réuni à Revel le 1^{er} octobre 2012 nous permettra l'animation de débats avec les collectivités et agences qui l'ont déjà souhaité comme l'AUAT ou les conseils de développement des agglomérations et Pays. Il doit permettre de mieux anticiper les situations, ce qui a été si peu fait depuis 20 ans. Ce rapport montre aussi le respect de nos engagements et de la feuille de route décidée : 2007-2010, bilan des « Chemins de 2010 » et 2010-2012 « Prospective en Midi-Pyrénées, les chemins vers 2040 ». Un travail auquel avait activement contribué notre ami Jean-Claude FLAMANT.
- dans le cadre des saisines obligatoires, le CESER a émis un projet d'avis sur les orientations budgétaires 2013 de la Région Midi-Pyrénées qui va nous être présenté par Jean-Paul PANIS.

<p>L'emploi : la préoccupation de tous les Midi-Pyrénéens ! Défendre les 620 emplois de Sanofi et l'industrie pharmaceutique française.</p>

Ces derniers mois se sont révélés difficiles sur le front de l'emploi. Après la fermeture de l'entreprise *Freescale* (fabrication de galettes de silicium) qui a laissé 530 personnes sans emploi fin juillet, et qui constitue un véritable gâchis industriel et humain, un autre coup dur a retenti dans notre région le 5 juillet dernier avec l'annonce du groupe *Sanofi*, premier groupe pharmaceutique français, qui entend retirer d'ici 2015 de Toulouse ses activités de recherche ; celles-ci seraient en effet reconcentrées dans les régions de Lyon et de l'Île-de-France. Tout cela au motif que la nouvelle direction de *Sanofi* envisage de réduire ses coûts et les risques pris par la recherche dont l'écosystème en matière de santé est jugé peu performant à Toulouse, alors même que le groupe continue d'engranger d'énormes bénéfices grâce notamment aux chercheurs des différents sites dont Toulouse et Montpellier. Je rappelle que le groupe est très largement bénéficiaire du Crédit impôt recherche (130 M€ en 2011, 150 M€ en 2012) et qu'il a par ailleurs reversé 3,5 milliards d'€ sous forme de dividendes aux actionnaires en 2011.

Avec ce projet de fermeture, ce sont donc 614 emplois qui se trouvent menacés sur ce site de l'Oncopole dont je rappelle la vocation mondiale dans la lutte contre le cancer et pour lequel *Sanofi* avait pris des engagements formels dès sa création pour y déployer l'un de ses centres de recherche et de développement. L'Oncopole regroupe ainsi des compétences académiques, scientifiques, médicales, cliniques et pharmaceutiques. Au

total, près d'1 milliard d'€ de fonds publics et privés ont été investis sur ce campus et tout cela ne peut fonctionner que si l'ensemble des groupes qui se sont engagés à le faire vivre assument leurs responsabilités et leurs engagements.

J'ai pu assumer des positions publiques difficiles grâce au travail engagé depuis le 5 juillet avec les organisations syndicales de SANOFI, les industriels et la communauté scientifique et universitaire.

C'est précisément ce que nous avons rappelé le 18 septembre par l'adoption d'une déclaration commune associant 18 signataires représentant la communauté économique, scientifique et universitaire, ce qui n'a jamais été fait. Cette déclaration, prise à notre initiative, a été adressée au Chef de l'Etat, au Premier Ministre et au Ministre Montebourg en charge du Redressement productif. Elle vise à faire prendre conscience chacun des enjeux et de la grande responsabilité qui est celle de *Sanofi* (et qui vaut pour tous les grands groupes industriels) pour assurer la pérennité de l'ancrage des activités de recherche sur l'ensemble du territoire. Cette déclaration vient aussi rappeler qu'il est inacceptable que des délocalisations et des menaces sur l'emploi se perpétuent au sein de groupes dégageant de tels bénéfices après avoir perçu des aides et des concours financiers publics. Si l'on tient compte des investissements déjà consentis sur ce site de l'Oncopole par les collectivités (Métropole de Toulouse, Conseil Régional et Conseil Général) mais aussi par l'Etat et par des acteurs privés comme le Pôle de compétitivité Cancer-bio-santé (CBS), le groupe Pierre Fabre ou encore la Fondation Innabiosanté, il ne faudrait pas que la décision unilatérale de l'une des parties remette en cause l'équilibre général de ce projet particulièrement prometteur, de cet écosystème de santé toulousain - l'un des plus puissants écosystèmes fertiles d'Europe voire du monde - dont l'utilité et la pertinence ne sont plus à démontrer !

Dans ce contexte, nous attendons bien plus que des annonces laissant penser qu'il n'y aurait aucun licenciement net ; nous voulons l'assurance que ce projet soit purement et simplement retiré ou gelé, alors une mission ministérielle pourrait venir travailler à Toulouse pour une concertation territoriale. L'implication du gouvernement pour empêcher la concrétisation du moindre reflux d'activité est en cela une nécessité déterminante, l'acceptation d'une mission ministérielle sans le retrait du projet est un marché de dupes.

Le paradoxe de Midi-Pyrénées

Cette actualité porteuse d'inquiétude et appelant notre plus grande vigilance s'inscrit par ailleurs dans un paysage d'aggravation du chômage, de la précarité et de la pauvreté dans notre région. Notre région connaît en effet depuis un an le taux d'augmentation du chômage le plus élevé avec la Bretagne et la Picardie (208 000 demandeurs d'emploi en région toutes catégories confondues) et le taux de précarité et d'habitants vivant avec des ressources inférieures au seuil de pauvreté le plus important (400 000 personnes vivant avec moins de 954 € par mois soit 16,5% de la population de Midi-Pyrénées). Aucun département n'est épargné par l'augmentation du chômage et par cet accroissement de la précarité sociale.

Une situation qui contraste avec notre taux de croissance économique qui a été le plus élevé entre 2001 et 2011 comparativement aux autres régions françaises (soit plus de

2,6 % par an grâce notamment aux investissements des entreprises du secteur de l'aéronautique, du spatial, de la santé, de l'agriculture et de l'agroalimentaire, et au financement soutenu par l'Etat et les collectivités en faveur de la R&D). C'est ce que j'ai appelé à plusieurs reprises déjà, le « paradoxe de Midi-Pyrénées » !

Pour une conférence économique et sociale en Midi-Pyrénées !

La gravité du chômage, la situation intolérable où de trop nombreux jeunes, premières victimes de la crise, et des hommes et des femmes de plus de 50 ans se trouvent exclus du marché du travail ou marginalisés, alors que dans le même temps, nous connaissons d'importantes pénuries de main d'œuvre dans plusieurs secteurs d'activité, ont justifié ma demande fin août de l'organisation d'une conférence économique et sociale à l'initiative du Préfet de Région et du Président du Conseil régional associant le CESER et tous les partenaires sociaux. Je la renouvelle aujourd'hui au Président de Région.

Ce serait une application concrète du discours et des propositions du Président de la République à Paris le 12 juin 2012 devant les membres du Conseil Économique, Social et Environnemental et les Présidents des CESER.

Plus de décentralisation, plus de région, c'est aussi plus de concertation et de dialogue avec les partenaires économiques et sociaux organisés.

Bâtiment - Travaux publics : la crise se poursuit dans les 8 départements

Travaux publics : après la perte de 2 000 emplois dans l'industrie des travaux publics, les difficultés économiques s'aggravent en raison de l'accumulation de reports d'investissements alors que des travaux sont nécessaires au moins pour l'entretien du patrimoine, des réseaux ou de la voirie.

Le bâtiment n'est aujourd'hui pas mieux loti, pour les mêmes raisons, confronté à la concurrence des entreprises du nord de l'Espagne qui pour survivre se positionnent sur les appels d'offres dans notre région.

C'est ce qui s'est aussi passé pour les travaux publics pour la mise en 2x2 voies de la rocade d'Albi.

Le secteur du bâtiment devrait trouver de l'oxygène, c'est-à-dire des marchés, avec l'enjeu que constitue la mobilisation pour l'efficacité énergétique dans les bâtiments largement accompagnée par le Conseil Régional.

Agriculture et Agroalimentaire

Ce secteur connaît aussi des difficultés en raison de l'augmentation des coûts des matières premières, des céréales avec des conséquences dramatiques dans l'élevage.

Aider les ONG pour l'aide alimentaire

J'exprime aussi la nécessité de réunir de nouveau les associations caritatives œuvrant dans le domaine de l'aide alimentaire ou de la prise en charge des personnes les plus démunies, qui à l'occasion de la 25^{ème} journée mondiale du refus de la misère, le 17 octobre dernier, ont alerté les pouvoirs publics sur la violence générée par la misère et voulu sensibiliser l'opinion sur les solutions qui leur paraissent souhaitables. Nous risquons de nouveau de connaître la mise en péril du PEAD (Programme Européen d'Aide aux plus Démunis) déjà reconduit d'extrême justesse en 2012 et pour lequel aucune mesure alternative suffisante n'a été décidée à l'échelle européenne en remplacement de ce dispositif appelé à disparaître en janvier 2014.

De bonnes nouvelles pour l'écosystème de Toulouse Midi-Pyrénées

Confrontés à cette série d'annonces et aux inquiétudes qu'elles génèrent, une nouvelle plus positive nous est parvenue avec le feu vert officiel donné par le Premier Ministre, lors de son discours à l'IRT de Nantes Saint-Nazaire le 15 octobre 2012, à l'implantation à Toulouse du Commissariat à l'Energie Atomique et aux Energies Alternatives.

Nous nous réjouissons de cette annonce officielle du Premier Ministre. Le CESER se préoccupait de cette possibilité et avait reçu le 8 juin 2012 le directeur du CEA, M. Jean THERME, accompagné d'Alain COSTES, bien connu du monde de la recherche. Ce projet d'implantation conforte la place de notre région comme pôle stratégique de recherche et d'innovation, car la venue à Toulouse du CEA, c'est aussi la perspective d'un recrutement de chercheurs supplémentaires qui vient démentir de façon cinglante les analyses de la Direction du groupe *Sanofi* sur le potentiel toulousain en matière de R&D et de saluer les collectivités dont le Conseil Régional pour leur engagement financier !

Le projet d'avis du CESER consacré à l'écosystème de la connaissance, actuellement en préparation et qui sera présenté lors de la séance plénière de décembre, viendra confirmer mon propos sur ce potentiel de notre région en la matière et justifie notre soutien actif à la concrétisation de cette dernière annonce...

Restons mobilisés pour les infrastructures : TGV - POLT- routes

J'ajoute que la desserte par des infrastructures de transport modernes et en particulier que la confirmation de la liaison ferroviaire par le LGV-GPSO constitue autant d'enjeux liés à ces problématiques et qu'elles figurent parmi les conditions vitales et indispensables du maintien de l'attractivité de notre région. L'implantation de nouvelles activités économiques et de recherche porteuses d'emploi et leur pérennité ont ainsi partie liée avec les conditions d'accessibilité de nos territoires, de notre ville-capitale, mais aussi des bassins d'emplois de Castres, Auch ou Rodez.

POLT

Concernant l'avenir de la ligne POLT, je souhaite que la concertation entre les trois régions et les trois CESER de Midi-Pyrénées, Limousin et Centre reprenne pour rappeler à Guillaume PEPY notre volonté de voir cette ligne modernisée et reprendre les

propositions évoquées en 2010 à savoir remplacer le vieux matériel roulant (TEOZ, Lunéa, Corail) par des rames TGV de 1^{ère} génération renouvelées.

Pour une nouvelle réforme des compétences des collectivités locales et de l'Etat

Pour autant, les choix qui nous concernent dépendent et dépendront à la fois de la capacité d'engagement, de réactivité et d'anticipation des acteurs locaux - et le CESER se devra d'être toujours au rendez-vous - et de leurs niveaux de compétences et de responsabilité.

Les formes et les moyens de la gouvernance locale ne peuvent en cela être déconnectés d'évènements nationaux tels que le projet de réforme de l'organisation des pouvoirs politiques et administratifs. L'Acte III de la décentralisation qui s'annonce sera nécessairement décisif.

Deux temps forts ont eu lieu ces dernières semaines qui ont permis d'y voir un peu plus clair sur cet important chantier de remise à plat ouvert par le nouveau pouvoir : les « Etats Généraux de la Démocratie Territoriale » organisés les 4 et 5 octobre au Palais du Luxembourg et à la Sorbonne et le Congrès de l'Association des Régions de France qui s'est tenu les 18 et 19 octobre derniers à Lyon.

Intervenant en clôture du Congrès de l'ARF, Marylise LEBRANCHU, Ministre de la Réforme de l'Etat, de la Décentralisation et de la Fonction publique, a confirmé que la troisième vague de décentralisation fera l'objet d'un projet de loi examiné par le Conseil des ministres début 2013. Les compétences, les outils et les moyens de collectivités seront renforcés, en particulier ceux des régions dans les domaines de la formation professionnelle, de l'apprentissage, de l'orientation, de l'accompagnement des demandeurs d'emploi. Elles seront également responsables de l'ensemble des politiques en matière d'aide et de soutien aux PME.

L'annonce avait déjà fait l'objet d'indications lors de l'intervention de François HOLLANDE à l'occasion des « Etats Généraux de la Démocratie Territoriale » le 5 octobre 2012 à la Sorbonne même s'il reste notamment à préciser les contours et l'étendue du droit à l'expérimentation des collectivités locales dont le principe a été validé, mais la réforme doit préserver le principe d'égalité républicaine.

Par ailleurs, si les Régions n'ont pas obtenu totale satisfaction concernant leur prétention à assumer un rôle majeur dans la gouvernance de la future Banque publique d'investissement (BPI) - elles souhaitaient la présidence -, une place leur a été conférée au Conseil d'administration de ce futur outil d'intervention financière auprès des TPE et PME et elles présideront son comité national d'orientation. Seule la mise en œuvre de cette instance permettra d'apprécier l'efficacité du dispositif.

En outre, la bataille engagée en faveur du maintien et du renforcement de l'industrialisation de notre pays et de nos territoires devra également s'articuler sur d'autres propositions. Nous serons prochainement fixés sur les suites que le Chef de l'Etat et le gouvernement donneront à celles issues du Rapport produit par Louis Gallois sur la compétitivité qui a été présenté officiellement le 5 novembre 2012 et dont nous connaissons les mesures retenues cet après-midi.

Un rôle nouveau pour les CESER

Dans ce contexte d'évolutions attendues, les CESER devront réussir à promouvoir et conforter leur place. animateur de la réflexion des CESER de France sur la nouvelle étape dans la décentralisation, j'ai pour ma part présenté la contribution commune dans une table-ronde organisée dans le cadre des « Etats Généraux de la Démocratie Territoriale » au Sénat, et lors d'une rencontre avec la Ministre, Mme LEBRANCHU, le 23 octobre 2012.

Ces éléments de réflexion feront également l'objet des discussions lors des 40 ans des CESER, vendredi 9 novembre. Ainsi, les CESER, forts de l'expérience acquise et renforcée au fil des précédentes lois de décentralisation, proposent aujourd'hui :

- d'être l'instance consultative obligatoire dans tous les projets d'envergure régionale ;
- d'être l'animateur régional des conseils de développement des pays et des agglomérations ;
- de pouvoir être saisis pour avis ou expertise par les grandes collectivités (Conseils généraux, métropoles, agglomérations) ;
- d'être associés au suivi, à l'évaluation des politiques publiques, être animateurs de la prospective en région et des réflexions sur les mutations économiques ;
- d'être enfin saisis par l'Etat en région sur des grands projets d'aménagement du territoire et sur la stratégie de l'Etat (santé, enseignement supérieur...).

L'enjeu de la réforme à venir est considérable : il s'agit de rapprocher les collectivités des citoyens mais aussi d'œuvrer au mieux-être économique et social par l'amélioration de l'efficacité de l'action publique exercée par les collectivités et l'Etat.

En somme, les CESER disposent de toute évidence d'atouts à faire prévaloir dans ce contexte où leur rôle-clé d'interface peut se révéler essentiel.

Programmes européens : la concertation régionale

Le CESER a participé au lancement de la concertation régionale organisée à Labège le 16 octobre par le Président de la Région et le Préfet de Région. Je me suis exprimé au nom du CESER pour rappeler les recommandations adoptées par le Bureau de notre assemblée et préparées par la commission « Plan et Financement » que je remercie.

Nous avons participé dans l'urgence au groupe de travail mis en place. Je remercie les conseillers qui l'ont compris et ont pu être présents.

J'ai aussi rappelé la finalité des programmes européens, notamment en faveur de la politique régionale, pour souligner que depuis 30 ans ils avaient servi à corriger les inégalités de développement entre les régions, mais que depuis la fin du zonage (2001) les inégalités de développement à l'intérieur des régions se sont développées, ce qui met à mal la cohésion économique, sociale et territoriale de l'Europe et de la France. Il suffit pour le comprendre de se référer aux récents travaux du professeur DAVEZIES sur les nouvelles fractures territoriales en France largement dues à la désindustrialisation et à l'émergence de nouvelles métropoles avec des emplois à fort potentiel technologique, ce

qui met en difficulté des pans entiers de territoires qui n'ont que la désespérance comme horizon.

J'ai aussi indiqué notre souhait que les partenaires économiques, sociaux et associatifs soient associés au comité de programmation.

<p>Développement de l'enseignement supérieur et de la recherche en région Projet Idex Contribution régionale aux Assises nationales de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche</p>

Après les élections dans les conseils d'administration des universités et les changements de gouvernance, une concertation associant largement les différentes catégories de personnels et les étudiants s'est mise en place ; elle a débouché sur la rédaction d'un protocole d'accord qui modifie l'objectif d'une université intégrée à l'horizon 2018 et le périmètre de l'excellence pour les projets de recherche portés par les laboratoires.

Le CESER a soutenu le projet de convention que le PRES devra signer avec le Commissariat Général aux Investissements d'Avenir, comme je l'ai rappelé dans la déclaration de presse du 24 octobre 2012. La concertation entre les représentants du CESER dans les conseils d'administration des universités et des écoles d'ingénieurs ou IUT a permis de partager l'analyse et de le confirmer par notre vote.

J'ai invité dans mon intervention lors du Conseil d'administration du PRES du 31 octobre le Président de l'UT1 de se situer dans le projet IDEX et non à l'extérieur, ce qui a permis peut être de faire modifier le vote.

Je réunirai tous nos représentants des universités, IUT, comités de site et Ecole de la 2^{ème} Chance début 2013 pour faire un premier bilan sur la mise en œuvre du développement de l'enseignement supérieur et de la recherche en région.

Je remercie Pierre MOLETTE et Pascal ASTRUC qui ont assuré la représentation de notre assemblée aux travaux présidés par Dominique LE QUÉAU, membre de l'université Paul Sabatier, chargé par Geneviève FIORASSO de coordonner la contribution de Midi-Pyrénées à la Conférence Nationale sur l'enseignement supérieur et de la recherche, et les chargées de mission pour la préparation de notre synthèse rappelant nos travaux et propositions.

Notre réactivité a été possible parce que nous avons pu anticiper en 2010 à la fois le projet de Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, mais aussi la stratégie de l'Etat, tant pour les investissements d'avenir que pour les Etats généraux de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Si nous n'avions pas organisé et réussi la conférence d'Albi le 29 juin 2010 et l'autosaisine qui a suivi, nous aurions été contraints d'assister en spectateurs aux convocations de la Région, et de l'Etat ; notre mission n'est pas d'applaudir mais de réfléchir, débattre et proposer.

Je souhaite de la réussite aux Présidents des universités et Ecoles d'ingénieurs, de la réussite au PRES.

<p>Suite de la conférence environnementale</p>

La conférence nationale environnementale de septembre 2012 nous concerne. La feuille de route qui en résulte indique que les CESER seront associés au suivi, nous avons déjà ces dernières années investi sur ces questions qui concernent notre vie quotidienne notamment sur le Schéma Régional Climat-Air-Energie ; cela a des conséquences dans le choix des collectivités sur les Plans de Déplacement Urbains privilégiant notamment les transports collectifs et les déplacements doux, sans émission de CO2.

Le débat sur la transition énergétique doit favoriser les énergies décarbonées mais aussi conforter la France dans ses positions de leader mondial puisque nous sommes en Europe le pays où l'énergie est la moins chère ce qui doit rester un atout important dans la bataille pour le redressement productif et une nouvelle croissance durable.

J'ai rencontré la directrice de l'ORAMIP avec José CAMBOU, que je remercie ; la directrice doit proposer que le CESER soit membre du Conseil d'administration, ce que le Bureau du CESER décidera dès que nous serons saisis officiellement.

Pour une offre de soins en Midi-Pyrénées

Le drame vécu par une jeune femme sur l'autoroute A 20, près de Figeac, a mis en exergue au plan national les questions des hôpitaux de proximité et des déserts médicaux, faisant passer, à cause du buzz médiatique, la région Midi-Pyrénées pour un vaste désert médical où les habitants vivaient dans l'insécurité permanente.

Les travaux que nous avons conduits sur ces questions et les propositions que nous avons faites par quatre avis de référence, nous permettent de rappeler la nécessité de construire une offre de soins sécurisée et de qualité à partir de bassins de santé, la mutualisation des moyens humains et techniques, les coopérations (hôpitaux, cliniques, médecins).

J'ai pris un peu de recul, et échangé longuement avec le Président Martin MALVY, les organisations syndicales, et ai pris connaissance de la position de l'ARS avant de m'exprimer.

Nous savons aujourd'hui par la déclaration de la jeune femme que dans tous les cas son bébé était perdu, par contre un environnement différent aurait atténué la peur, la peine et la détresse.

Sur 33 bassins de santé de proximité, 11 sont proches du désert médical.

Cela doit reposer pour la région et pour l'Etat la question des moyens humains et financiers, et de l'organisation des territoires de santé en situation de pénurie par le recours à des médecins et des spécialistes sur des postes partagés.

Je tiens à souligner le rôle déterminant du CHU et de son Directeur Jean-Jacques ROMATET, à la fois pour rappeler le classement, pour la 5^{ème} année consécutive, comme 1^{er} hôpital de France pour la qualité des soins toutes disciplines confondues et pour son rôle de tête de réseau dans la mise à disposition de médecins et spécialistes pour les hôpitaux les plus éloignés.

Je rappelle enfin que pour Figeac, la proximité c'est Figeac d'abord, Decazeville à 32 minutes, Villefranche-de-Rouergue à 39 minutes, Cahors ou Rodez à 60 minutes et Brive à 75 minutes.

La bataille pour le redressement productif doit faire l'objet d'un pacte national !

Nous avons toujours dit que les Etats Généraux de l'industrie, il fallait les faire tous les jours, la bataille pour le redressement productif de la France doit être l'affaire de tous : Etat, collectivités, partenaires économiques et sociaux, mouvements associatifs, parce que les acteurs de l'économie sociale et solidaire représentent 12,5% des emplois.

La France, dont le commerce extérieur s'est effondré depuis 10 ans à hauteur de moins 72 milliards, aujourd'hui avec 750 000 emplois industriels détruits, doit passer d'une économie de consommation à une économie de production.

Ce débat sur la compétitivité, ciblé sur le seul coût du travail s'est emballé pour des raisons qui n'ont rien à voir avec l'intérêt général, occultant ainsi les graves problèmes de la compétitivité hors coût du travail.

Des questions prioritaires se dégagent :

- développer l'innovation notamment pour en permettre l'accès à toutes les PME et PMI, de l'innovation technologique au design des produits, du marketing, aux services après vente
- accroître les investissements en faveur de l'innovation dans les transformations nécessaires à la fabrication d'un produit
- orienter l'épargne vers les entreprises, ce sera aussi un rôle nouveau pour les régions avec la BPI
- renforcer le dialogue social en faveur de la formation, des qualifications, de l'emploi, la gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences parce que la qualité du dialogue social est aussi un facteur de compétitivité.
- l'organisation de filières stratégiques, de la sous-traitance et l'ancrage territorial, par des comités stratégiques de filières améliorant le fonctionnement des 11 qui existent.

Le pacte national pour l'industrie est une obligation qui doit s'inscrire dans la durée et qui doit être partagée! Il n'y a pas d'économie, de création de richesses sans chefs d'entreprise, sans salariés formés, qualifiés et motivés.

En Conclusion

Préparer notre contribution au futur contrat de projet État-Région par la concertation

Monsieur le Président, au moment où le gouvernement va arbitrer, malgré les contraintes budgétaires, sur les prochains contrats de projets État-Région-Collectivités,

le CESER souhaite pouvoir organiser avec les acteurs économiques, sociaux et associatifs dans les territoires, avec les conseils de développement des pays et agglomérations, dont nous animons la conférence régionale, des réunions décentralisées sur quelques thèmes qui sont la priorité de la période : le développement économique, l'innovation, la formation, la cohésion sociale et territoriale, le développement durable.

C'est pour cette raison que nous vous demandons un soutien financier pour l'année 2013 au titre de l'investissement intellectuel que nous souhaitons réaliser dans les territoires de Midi-Pyrénées.

De nouveaux locaux pour la deuxième assemblée régionale

Je voudrais en terminant remercier le Président MALVY d'avoir compris la nécessité pour le CESER de trouver des locaux plus adaptés et fonctionnels à la fois pour les conditions de travail de toute l'équipe administrative, mais aussi pour les conseillers. Nous sommes 119 aujourd'hui, 139 avec les membres de section, nous ne pouvons plus tenir les réunions de travail nécessaires au 18 allées Frédéric Mistral, car nous n'avons qu'une salle digne de ce nom.

A l'issue de deux réunions de travail avec les Vice-Présidents délégués que je remercie, vous-même Monsieur le Président et vos services, nous avons convenu de chercher un espace plus adapté à proximité de la Région permettant ainsi un accès à tous les services dont nous avons besoin, mais aussi desservi par les transports en commun tant pour le personnel que pour les conseillers et bien sûr aussi des places de parking pour les véhicules.

Merci Monsieur le Président de nous permettre ce changement qui marquera une étape aussi dans notre histoire, je vous en suis reconnaissant.

Je vous remercie pour votre attention, et vous propose, parce que la situation de notre pays l'exige, parce que de nouvelles réformes attendues en faveur des collectivités vont renforcer le niveau régional, que nous puissions travailler ensemble ; une concertation renforcée permettra ainsi une plus grande efficacité de l'action publique et sa compréhension par nos concitoyens.

INTERVENTION DE MONSIEUR MARTIN MALVY, PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL MIDI-PYRÉNÉES

Monsieur le Président merci,
Mesdames et Messieurs, je vous salue.

Je suis très heureux de vous accueillir chez nous dans cet hémicycle où vous avez l'habitude de siéger.

Monsieur le Président, je voudrais rappeler rapidement l'important travail que le CESER accomplit. Quand je dis travail important, c'est au regard des nombreux projets sur lesquels vous vous êtes penchés : le Projet Régional de Santé, le Schéma régional Climat Air Energie, l'industrie agroalimentaire, l'insertion professionnelle, le maintien dans l'emploi des travailleurs en situation de handicap dans le monde du travail. Dans les mois qui viennent, vous allez examiner les projets d'avis sur la recherche, l'innovation, la technologie, sur les politiques territoriales, sur l'économie touristique, sur la vulnérabilité économique et sociale, sur l'exclusion, sur les conditions d'accès à l'emploi durable, et sur les orientations de la politique de cohésion de l'Union Européenne pour la période 2014-2020.

Je n'évoquerai pas les sujets marquants de l'économie régionale, les grands dossiers tels Sanofi et autres sur lesquels notre vigilance est permanente, et nos démarches pas toujours rendues publiques. Des dossiers qui sont largement préoccupants pour la Région, tel l'éternel dossier de la LGV que vous avez évoqué une nouvelle fois, mais dont nous aurons l'occasion de reparler dans les années qui viennent...

À cette nuance près que j'avais hier au téléphone Philippe DURON, qui préside la commission mise en place par le Ministre des Transports. M. DURON me rappelait ce que Monsieur CUVILLIER nous a dit à trois reprises depuis deux mois ; à savoir, l'irresponsabilité de ceux qui ont établi le schéma national des transports.

Il y a quelques années alors que j'étais député, j'écoutais Jean-Claude GAYSSOT à l'Assemblée nationale qui, à l'occasion d'une séance de questions d'actualité, s'était fait assaillir par les députés évoquant chacun leurs autoroutes, leurs routes, leurs TGV, leurs ports, ou leurs aéroports. Questions auxquelles M. GAYSSOT a répondu que ces projets, qui figuraient dans les dossiers du ministère, représentaient un siècle de budgets.

La situation ne s'est pas améliorée et M. CUVILLIER a fait le bilan. Ce qui a été évoqué les années passées dans diverses enceintes au plan national représente 245 milliards d'euros, soit 120 ans de budgets du ministère de l'Équipement.

La commission qui va travailler doit faire face à d'importantes responsabilités. Comment va-t-elle établir le tri entre les projets qui seront retenus, ceux qui seront différés, ceux qui seront annulés. Nous avons une carte qui est connue de tous en France, il est parfois inutile d'y revenir.

Concernant les lignes TGV, si nous avons accepté de payer - et j'en prends la responsabilité - sur la ligne Tour Bordeaux, c'est-à-dire hors de nos limites géographiques, c'est uniquement parce que nous avons toujours considéré que le tracé Tours-Bordeaux-Toulouse était unique. Si la LGV était passée par Limoges, comme nous le croyions il y a 20 ans, nous ne nous serions pas penchés sur le projet Tours-Bordeaux. Notre financement n'a qu'une raison, elle tient au fait qu'il faut passer par Tours-Bordeaux pour faire Toulouse-Paris en 3 heures 15.

Cette situation est particulière, nous ne considérons pas qu'il s'agisse d'un nouveau projet, nous considérons qu'il s'agit de la seconde tranche d'un chantier qui est ouvert et que nous cofinçons. C'est tout à fait différent.

Malheureusement, nous ne sommes pas les seuls dans cette situation. C'est ce qu'évoquait le Président CHAUZY au cours d'un COPIL récent à Bordeaux. RFF a rappelé ce qu'étaient les perspectives de trafic ; il est évident que la rentabilité du tracé Tours-Bordeaux passe par la réalisation de Bordeaux-Toulouse. En effet, faire en sorte que Bordeaux se trouve demain à 2 heures de Paris ne provoque aucun déclin de fréquentation pour la LGV, 2 heures ou 3 heures il s'agit de la même clientèle. Par contre, passer de 5 heures 17 à 3 heures, cela constitue un réel déclin pour les 7 millions de voyageurs de Midi-Pyrénées. C'est la raison pour laquelle je suis confiant sur la réalisation du TGV. Je ne mets pas en doute sa réalisation et je rappelle à chacune de nos rencontres ce préalable.

Ce qui m'inquiète davantage par contre, c'est comment nous le financerons. Je trouve que l'on parle souvent du projet et de sa nécessité et que l'on oublie les moyens, les conditions du financement.

Je le répète régulièrement dans les instances nationales. Nous n'allons pas nous inquiéter aujourd'hui pour un financement qui n'interviendra dans sa masse qu'à partir de 2017 jusqu'en 2020. Si les finances publiques se sont effondrées et ne sont pas redressées d'ici là, alors nous aurons du souci à nous faire. Mais si les finances publiques

sont redressées, alors l'opération sera réalisée. Je crois que c'est de cette manière qu'il faut aborder le problème.

Le projet est rentable et est l'un des meilleurs qui aient été réalisés en France. C'est déjà ce que disait Louis GALLOIS quand il était Président de la SNCF, c'est ce qu'a rappelé Madame IDRAC qui lui a succédé et c'est le discours de Guillaume PEPY depuis des années. Le problème se posera en termes de capacité de financement.

Je vous rappelle qu'il nous est demandé, et vous aurez à vous prononcer, l'équivalent de plus de deux années d'investissement de la Région. Le montage financier qui a été réalisé est un montage déraisonnable.

Nous déciderons le moment venu. A l'heure actuelle il manque 300 M€ pour la ligne Tours-Bordeaux sur le projet de financement car certaines collectivités ont décidé de ne pas payer. RFF a donc demandé à la Région de payer à partir d'un fonds de réserve, constitué à l'origine pour une réserve de change, qui sera consommée à hauteur de 30 M€ sur un total de 340 M€. Cette réserve de change de 340 M€ a été constituée par l'État à moitié, et par les collectivités pour le reste.

On nous demande de prélever sur ce fonds de réserve ce que les autres collectivités ont décidé de ne pas payer. J'ai dit que cela était impossible et qu'il faudrait que nous délibérions à nouveau pour l'accepter, car lorsque nous avons bâti le projet, nous n'avons pas destiné la réserve de change à payer pour les défaillances.

Tous les mois, nous retenons sur ce qui nous est demandé la part qui relève de la part de change, mais il faut savoir qu'il manque toujours 300 M€, ne serait-ce que pour financer Tours-Bordeaux.

Sur nos orientations budgétaires je formulerai quelques remarques. Vous avez indiqué dans votre projet d'avis un certain nombre de préconisations, que nous étudierons dans le cadre de la préparation du Budget primitif. Vous savez que nous évoluons dans un contexte qui est tout à fait différent de celui des précédentes années ; la crise financière et la réforme des finances locales ont un impact considérable sur les Régions. Ce sont les Régions qui ont été les collectivités les plus impactées par la réforme des finances locales. Pour ce qui est du bloc communal, il a relativement peu souffert. Quant aux départements, ils sont en difficulté, notamment avec la croissance des dépenses sociales. Les Régions, elles, n'ont plus de marge de manœuvre ; il nous reste la carte grise, c'est le seul élément sur lequel nous pouvons jouer. Il ne vous échappera pas, l'actualité le démontre, que les immatriculations ont baissé en 2012 de manière importante. Autrement dit, le seul point sur lequel nous pouvons améliorer nos recettes, et ce n'est pas neutre, est en décroissance d'environ 10 %.

Alors que nous avons vécu pendant des années sur la base d'une progression annuelle de nos recettes de 5 à 6 %, aujourd'hui - et depuis deux ans maintenant - nous sommes confrontés à une diminution de recettes, avec un budget qui diminue en montant et en valeur.

C'est une situation tout à fait nouvelle à laquelle il faut répondre d'autant que je ne m'attends pas une nouvelle réforme prochaine des finances locales, même si le président de la République et le Premier ministre nous ont indiqué rechercher des solutions pour redonner une recette dynamique aux Régions.

Nous attendons les réponses qui seront faites aujourd'hui au rapport de Louis GALLOIS. Il y a quelques jours j'ai été invité à participer à un dîner-débat à Paris, organisé par Guillaume PEPY, et auquel était convié à s'expliquer M. GALLOIS. J'ai été saisi par la lucidité de son analyse sur la situation économique de notre pays ; sur la poursuite pendant 15 ans de la désindustrialisation, sur l'accélération du phénomène, sur les retards que nous avons pris, sur la confirmation que des pays vont plus mal que nous encore. Notamment les pays du Sud, l'Espagne ou Italie, qui ont une part d'industrie dans leur Produit Intérieur Brut supérieure à ce qu'est devenue la part de l'industrie dans le système français.

Nous avons été bernés par un certain nombre de philosophies ou d'arguments, nous avons entendu pendant des années prôner la société de services. Comment peut-il y avoir une société de services, s'il n'y a pas une industrie pour financer les services ? C'est un leurre, et cela a duré des années. Nous avons été bernés par la financiarisation de l'économie qui a pris une dimension coupable, irresponsable sur l'ensemble de la planète. J'espère que nous n'allons pas l'être sur le thème de l'innovation.

Certes il faut innover, l'innovation est incontestablement l'une des clés de sortie de nos difficultés, mais nous ne sommes pas seuls sur la planète et nous ne sommes pas les seuls à innover. Innover et innover fortement, innover tout le temps, innover toujours, innover partout, est une des réponses à notre situation. Mais imaginer que dans les deux ou trois ans qui viennent, l'innovation va relancer l'économie, je crois, que c'est aussi irréal que d'affirmer qu'une économie peut uniquement reposer sur les services. Il faut innover, mettre tous les moyens possibles au bénéfice de l'innovation, mais l'urgence de la situation appelle également d'autres mesures que la seule innovation.

Dans les jours et les semaines qui viennent, nous serons donc attentifs aux conclusions du rapport de M. GALLOIS. Pour ma part, je le rencontrerai demain, pour l'entretenir d'un certain nombre de sujets, notamment concernant les projets d'avenir. Je me félicite par ailleurs que l>IDEX ait franchi une nouvelle étape, et qu'un accord soit intervenu

entre les universités. L'IRT (Institut de Recherche Technologique) qui doit bientôt voir le jour est, lui aussi, indispensable à notre développement.

Je voudrais rappeler que, certes, les rapports ont changé entre l'État et les collectivités locales, toutefois cela ne veut pas dire que les collectivités locales soient forcément satisfaites du rôle et des annonces de l'État. Notamment lorsqu'en commission des finances locales, les ministres de l'Économie nous ont indiqué qu'en 2014 et 2015 les moyens des collectivités globalement diminueraient de 1 % chaque année. Par ailleurs, les 27 Régions ont signé le 12 septembre dernier avec le Président de la République un engagement en 15 points. Il s'agit là d'un pas historique, c'était la première fois dans l'histoire de la République que le Président de République recevait les Présidents de Régions. Ni François MITTERRAND, ni Nicolas SARKOZY, ni Jacques CHIRAC ne les avaient jamais reçus pour leur dire qu'ils comptaient sur eux pour participer au redressement.

Nous nous engageons aujourd'hui dans une démarche nouvelle, avec la reconnaissance des Régions comme chefs de file en matière économique sur le territoire régional. Cela s'adresse aux TPE, aux PME, aux PMI. Nous ne demandons pas à être les acteurs uniques, ce serait absurde et incohérent, mais nous demandons à avoir le pilotage, c'est-à-dire être à l'origine de la concertation. Chacun prenant ses responsabilités, chacun agissant sur son territoire et dans son domaine, mais dans le cadre d'une politique concertée, animée, orientée, sur une stratégie arrêtée au préalable. Il faut que les Régions soient chefs de file du développement économique.

De même qu'il faut qu'elles assurent la gestion des fonds européens, FEDER, FEADER, FSE, comme le Président de la République nous l'a promis. Je sais à quel point certains Ministres sont réfractaires à ce que tous les fonds nous soient concédés. Cela tient à une raison simple, ancrée dans l'histoire de la décentralisation, et accrue dans par la crise économique : c'est que tout ce qui nous sera délégué échappera à la délégation par l'État. Comme l'État est désargenté, utiliser lui-même les fonds européens lui donne une raison d'être.

Le problème est de savoir qui doit gérer les fonds européens. J'espère que nous en aurons la gestion. Les Départements conserveront une part du FSE qu'ils utilisent dans leurs propres politiques tout comme d'autres collectivités qui pourraient éventuellement s'en voir attribuer. Mais dans leur majorité, les fonds européens doivent être gérés par les Régions si nous voulons être plus rapides et plus dynamiques.

Je prends un exemple du pilotage de l'économie ; lorsqu'une PME adresse un dossier à la Région, nous avons fait en sorte que le dossier soit le même pour l'Europe et pour la

Région et nous attribuons en même temps les aides de la Région et de l'Europe. L'entreprise peut également adresser son dossier en ligne, ce qui témoigne des simplifications mises en place pour plus de réactivité et plus de dynamisme.

Vous avez évoqué la Banque Publique d'Investissement, Monsieur le Président ; les textes sont sortis, les Régions y auront leur place. Quelle sera cette place quand on sortira du débat parlementaire ? Je l'ignore. En tout cas, elles auront une place, notamment dans la définition des stratégies au plan national, au plan régional et au comité d'engagement, nous l'espérons. Il ne s'agit pas de nous transformer en banquiers. Nous n'avons pas la prétention d'être des banquiers, mais nous voulons que jusqu'à un certain niveau d'investissement pour les TPE, les PME et les PMI - ce sont elles qui sont concernées - les décisions puissent se prendre régionalement.

Les PME savent aujourd'hui à quel point souvent les dossiers d'instruction par les banques sont longs, à quel point les banques sont devenues frileuses, à quel point la décision régionale est souvent soumise à un contrôle ou à une décision nationale.

J'ai vécu personnellement et directement un dossier d'installation d'une entreprise dans la région, que j'ai suivi de bout en bout entre le mois de mai et le mois d'octobre. Je peux vous assurer que l'entrepreneur a eu du courage d'accompagner jusqu'au bout le projet et de maintenir sa décision. Six mois de discussions, pour un dossier qui était un bon dossier et qui a fini par trouver une solution, c'est trop long.

Si nous plaidons pour cette action au sein de la banque publique, c'est parce que nous voulons créer autour d'elle des plateformes régionales dans lesquelles nous voulons que figurent tous les acteurs du financement, de telle sorte qu'un dossier déposé puisse être examiné en même temps par tous ceux qui auront à intervenir. Ce ne sera pas seulement la banque publique. Ce seront aussi les banques classiques traditionnelles qui y seront associées. Ce sont l'IRDI et Midi-Pyrénées Croissance. Nous voulons créer un pilotage des financements des entreprises, de la même manière que pour ce qui est du pilotage de l'économie. Cela nous paraît urgent et indispensable.

Nous aurons à intervenir avec la réforme au titre de la formation professionnelle. Dans une région comme la nôtre, il y a 245 organismes qui traitent de formation professionnelle. Il est indispensable qu'il y ait un rapprochement et un pilotage, ce qui ne veut pas dire que la Région ou les Régions prétendent tout gérer ; chacun a ses responsabilités. Mais la formation professionnelle a été l'une des premières compétences attribuées aux Régions dans les lois de 1982 et depuis elle a été reprise en main en partie par l'État, il faut qu'il y ait une coordination qui s'exerce sur le terrain.

Il en va de même pour le commerce extérieur. Nous aurons à élaborer avant le 31 mars 2013 des plans régionaux pour l'internationalisation des entreprises. Si les mécanismes aujourd'hui qui appuient les entreprises à l'exportation fonctionnaient, on le saurait. J'entends parfois, notamment dans les milieux parisiens, dire « si les régions sont à la banque publique d'investissement, alors elles vont traiter les dossiers sur un plan politique » ; c'est insultant et totalement erroné.

Nous avons signé 1 085 contrats avec des PME en trois ans. Croyez-vous qu'une seule fois nous sommes allés regarder la couleur politique du dirigeant de l'entreprise ? Si les Régions élaborent les schémas régionaux à l'exportation, croyez-vous que la Direction du commerce extérieur à Toulouse ou ailleurs compte pour quelque chose dans le commerce extérieur et le développement des entreprises ? Croyez-vous qu'il existe encore un service d'État ? Tout le monde s'en occupe plus ou moins ; il faut qu'il y ait un pilotage régional sur l'accompagnement des entreprises relayé par les différents organismes qui existent au plan national.

Ce sont des avancées, mais elles seront très certainement longues à entrer réellement dans les faits.

Je reviens à notre budget, un budget qui sera à recettes équivalentes ou légèrement à la baisse. C'est une situation qui n'est pas inquiétante aujourd'hui en ce qui concerne notre capacité à emprunter. Nous avons l'accès aux marchés depuis les décisions qui ont été prises il y a deux ans sur le financement de nos investissements à des taux faibles et avec des conditions de garantie d'accès à l'emprunt. Cela vaut pour 2013. Pour 2014, nous rencontrerons les mêmes difficultés que les autres collectivités.

En revanche, le problème nouveau, c'est la difficulté à rembourser les emprunts. Puisque nos recettes n'augmenteront plus, pour rembourser les emprunts, il faudra prendre sur les réserves de fonctionnement, c'est-à-dire soit diminuer l'autofinancement de la Région, soit un certain nombre de politiques. Je pense, et je vous le dis au moment des Orientations budgétaires, que nous serons amenés cette année à faire l'un et l'autre, à diminuer légèrement notre autofinancement et à réduire un certain nombre de postes. C'est aujourd'hui en discussion. J'entends bien que nos dépenses de fonctionnement en tout cas n'évoluent pas au-delà d'un pourcentage extrêmement faible - moins de 1 %, malgré l'augmentation d'un certain nombre de dépenses qui sont incontournables - .

Nous n'allons lâcher aucun de nos engagements. Je pense au plan rail, qui sera achevé dans les deux ans qui viennent. Après le renouvellement des lignes, nous en sommes aujourd'hui au développement. Les cheminots savent ce que veut dire le développement, c'est-à-dire toute l'installation des systèmes nouveaux de signalisation, qui sont des opérations lourdes et qui vont se prolonger encore pendant deux ans.

Nous continuerons à procéder aux acquisitions de matériel roulant. Il y a eu une hausse de 12 % de la fréquentation des trains régionaux depuis le début de l'année. Cela pose un problème de capacité des trains. J'espère que nous pourrions procéder à des nouvelles acquisitions qui interviendraient à partir de 2015 ou 2016. En 2013 et 2014, nous allons recevoir 25 autorails supplémentaires qui sont déjà payés.

Nous allons en outre lancer la construction d'un établissement régional de maintenance à Matabiau pour le nouveau matériel qui arrive.

Nous poursuivons le plan Midi-Pyrénées Énergie, qui représente 260 M€ sur dix ans, ainsi que le plan aéronautique (130 M€ sur trois ans) et le plan cancer de 30 M€ sur trois ans. Le schéma régional a été adopté sur la démarche à choisir pour aller vers le très haut débit, notamment sur les territoires ruraux. Les départements adoptent le leur. Vous avez évoqué l'installation du CEA et l'établissement du Sang : ce sont des projets sur lesquels, Monsieur le Président, nous travaillons depuis maintenant six ans dans la discrétion. Sur le CEA notamment, nous allons procéder à son installation et au financement des équipements.

Il en sera de même pour l'antenne de l'établissement du sang à Toulouse. C'est un projet qui a mûri à travers deux mandats. Il a été commencé sous le précédent et s'achèvera sous celui-ci.

Nous allons poursuivre la politique que nous menons en direction des écoles d'infirmières. Nous reconstruisons les écoles d'infirmières de Toulouse. J'étais récemment chez Madame Marisol TOURAINE la ministre de la Santé, avec laquelle j'évoquais ce problème. Nous sommes une des rares régions à avoir décidé de reconstruire les écoles d'infirmières car ce n'était pas de notre compétence transférée. La loi était hypocrite. En effet, elle a transféré le fonctionnement et pas l'investissement. Mais ici, il faut que vous sachiez que lorsque l'État nous a transféré les écoles d'infirmières, la commission de sécurité de la Haute-Garonne avait déjà demandé la fermeture de certains équipements. Nous avons été amenés il y a deux ans avec Monsieur ROMATET à installer les podologues dans des préfabriqués.

Nous allons aussi poursuivre la reconstruction à Albi en installant les deux écoles d'infirmières sur le campus d'Albi. La reconstruction est en cours à Castres tandis que nous avons achevé celle de Pamiers et que nous sommes en passe de finir l'école de Millau. Nous ouvrons des antennes à Saint-Gaudens et Figeac. Nous mettons en place une formation de kiné à Rodez.

L'État avait prononcé un numerus clausus qui avait bloqué le nombre d'étudiants admis dans les écoles d'infirmières. C'est un verrou que nous avons fait sauter par le transfert aux régions.

A propos de Figeac, la jeune femme qui a accouché dans les conditions que vous savez, dans sa voiture, a été d'une très grande dignité. Elle a déclaré elle-même que ce n'était pas l'absence d'une maternité à Figeac qui était à l'origine de cet accident. Malgré tout, le problème de l'éloignement de l'offre de soins est évidemment posé par cette affaire.

Présidant la commission de surveillance de l'hôpital de Figeac, j'ai été plus sensibilisé peut-être que d'autres. J'ai demandé à ce que tous les événements qui se sont produits depuis trois ans soient analysés et que soit recherché si l'on avait bien amélioré les conditions de sécurité pour les parturientes, en contrepartie de la fermeture de cette maternité.

Je ne crois pas qu'elle puisse être rouverte, mais je pense que des problèmes sont posés et il faut les régler. Je l'ai demandé à l'ARS et au ministère de la Santé.

Quelques jours plus tard, une jeune femme accouchait en ambulance en voulant se rendre à la maternité de Saint-Affrique. Récemment, sur le périphérique à Toulouse, une jeune femme accouchait dans une ambulance également ; on est souvent, même dans une grande ville, à plus de 30 minutes d'une maternité, surtout quand il y a des embouteillages sur la route.

J'ai demandé à ce que tous les éléments soient analysés et je me suis élevé contre l'affirmation immédiate que Figeac était un désert médical. Ce n'est pas le cas : il y a un hôpital et une clinique. J'ai passé ma première année de maire à essayer de convaincre l'hôpital et la clinique de se rapprocher en leur disant : « avec 50 000 habitants, il n'y a pas la place pour les deux, l'un de vous deux déperira ou ne pourra pas ni s'équiper, ni se moderniser ». Nous sommes arrivés, et l'opération sera réalisée le 15 décembre, à rapprocher les deux établissements, c'est-à-dire à créer des équipes de médecins et d'anesthésistes.

Sur les lycées, nous élaborons maintenant le troisième plan quinquennal. Le deuxième plan a été conclu dans le respect intégral de nos engagements, soit 1,3 milliards d'euros sur les lycées de la région. Nous sommes en 2013 sur deux projets primordiaux : Saint-Sernin à Toulouse qui était dans un état de vétusté déplorable, et Fermat qu'il faut pratiquement reconstruire. Ce sont deux lycées sur lesquels les travaux vont durer quatre à cinq ans, pour chacun plus de 30 M€, Pierre de Fermat étant par ailleurs amianté, ce qui ne pose pas de problème de santé aujourd'hui tout étant confiné, mais ce qui en posera dès que l'on voudra ouvrir et élargir.

Nous allons construire à Tournefeuille le lycée d'enseignement général et agrandir les lycées de Gaillac et de Lavaur pour ce qui constitue la fin du deuxième plan quinquennal. Le troisième s'ouvrira et nous allons en discuter bientôt.

Les opérations de la carte Jeunes seront prolongées. Je voudrai saluer leur réussite puisque plus de 100 000 lycéens aujourd'hui y ont eu accès.

Nous allons poursuivre les travaux au Mirail puisque dans la répartition des compétences c'est essentiellement sur le Mirail que la Région intervient maintenant. Nous avons récemment inauguré le magnifique UFR de Langues qui est pratiquement unique en France.

Nous sommes en chantier pour le restaurant universitaire du Mirail et nous souhaitons que l'État nous accompagne, comme il s'y était engagé, sur l'UFR de psychologie qui devrait être lancé dans l'année qui vient. Nous allons poursuivre ces opérations.

Dans le domaine des économies d'énergie, nous allons poursuivre et intensifier nos opérations. Le résultat n'est pas négligeable au bout d'un an. J'ai signé à Tarbes avec l'Office HLM de Tarbes et le Président GLAVANY la première convention avec les offices publics d'HLM. L'objectif est d'aider à la restauration énergétique de 3 500 logements par an. Nous avons déjà conventionné avec 7 opérateurs.

C'était la première signature de convention. Cette année nous atteindrons les 2 000 logements sociaux rénovés. Sur la rénovation pour les particuliers, nous atteindrons cette année le cap des 2 000. Nous ne sommes donc pas sur les 3 500 de chaque secteur, mais au bout de la première année 2 000 logements privés et 2 000 logements sociaux, c'est un très bon résultat.

Je signale, aux acteurs économiques que vous êtes, que nous avons conventionné avec 1 200 artisans sur le territoire régional puisque ce sont les artisans qui mènent cette opération.

Je passe sur le service public régional de la formation, nous aurons l'occasion d'y revenir, et, d'une manière générale, sur la formation que nous soutiendrons.

En matière d'économie, je rappelle que nous allons développer le fonds d'amorçage IRDINOV qui est maintenant constitué. Nous allons augmenter le capital de Midi-Pyrénées Croissance pour le financement des PME et pour la reprise des entreprises par les salariés puisque. Nous avons en effet voulu ouvrir au statut coopératif l'accès à Midi-Pyrénées Croissance, ce qui nous paraît essentiel. Nous poursuivrons enfin nos actions en direction de l'agriculture et de l'agroalimentaire.

Je signale aussi que nous avons mis en place la bannière sud-ouest France, qu'une délégation de nos deux régions et de nos Vice-présidents était en Chine il y a peu. Nous recherchons en Chine des investisseurs. Nous avons pensé que s'il y avait une chance de réussite elle était peut-être là-bas. Certains de nos acteurs économiques ont brillamment réussi en Chine : je pense notamment au vin blanc du Gers qui a un taux d'exportation élevé aujourd'hui.

Nous cherchons des investisseurs chinois qui accepteraient d'ouvrir dans certaines grandes régions chinoises des magasins sud-ouest France auxquels nous fournirions les

produits de qualité de nos départements. Nous venons de retenir quatre correspondants, en Chine, au Japon, au Québec et [aux Etats Unis] pour l'accueil des entreprises de la région.

Voilà, Monsieur le Président, un rappel de l'engagement qui sera le nôtre cette année, qui figurera dans le budget.

Je voudrais ajouter la création de la nouvelle société Midi-Pyrénées Énergie Investissement que nous porterons sur les fonds baptismaux avant la fin de cette année avec la Caisse des Dépôts qui sera pour un tiers investisseur dans le domaine des énergies renouvelables. Je citerai également la poursuite de l'action dans le domaine des énergies renouvelables où nous mettons l'accent sur la méthanisation. Nous avons ainsi inauguré un beau projet dans le département du Lot il y a quelques semaines qui va permettre à un agriculteur de traiter 8 000 tonnes par an, 3 000 tonnes de lisier, 5 000 tonnes de déchets agroalimentaires.

Nous avons approuvé il y a peu un dossier sur les Hautes-Pyrénées à Bordères, qui est un dossier collectif de 20 000 tonnes de déchets traités par an en méthanisation.

Nous poursuivons les réseaux de chaleur collectifs. Nous en sommes à 37 réseaux de chaleur collectifs dans la région. Nous poursuivons dans ce domaine, quelles que soient les difficultés auxquelles nous sommes confrontés.

Je n'oublie pas que nous accompagnerons également la lutte contre les discriminations avec de nombreux projets qui sont soutenus.

Nous ne pouvons en faire le tour, mais je voulais vous donner ce matin quelques indications sur les orientations du budget 2013 qui sera construit autour de nos priorités.

On m'a aussi remis une motion du deuxième collègue salarié du CESER sur un sujet que vous connaissez, Monsieur le Président, à savoir les allées Frédéric Mistral.

Nous sommes bien conscients du fait que ce bâtiment a vieilli, plus que nous ne le pensions.

Aujourd'hui la question dont nous débattons avec le Président CHAUZY est la suivante : restons-nous dans l'immeuble historique des allées Frédéric Mistral ? Le réhabilitons-nous ? Nous avons élaboré des devis pour sa réhabilitation et sa mise aux normes. Le CESER doit-il changer de lieu d'implantation ? Nous avons examiné plusieurs possibilités.

Nous avons dit en même temps ce qu'étaient nos moyens, mais je suis bien décidé à vous accompagner, vous et votre assemblée dans le choix qu'elle fera. Cela se fera soit par une

réhabilitation ou déménagement sur un autre lieu, soit sur un site acheté par la Région, soit sur un site loué.

Par contre, nous avons été obligés d'installer Midi-Pyrénées Développement et Midi-Pyrénées Innovation au Belvédère. Lorsque nous avons construit la dernière tranche, je comptais au départ pouvoir monter de deux ou trois étages de plus, mais nous nous sommes heurtés aux règles d'urbanisme. Ce qui a été possible il y a 25 ans ne l'est plus aujourd'hui. Par ailleurs, il y avait des problèmes avec les voisins et les riverains...

Nous avons fait des propositions d'installation, d'immeubles, de bureaux qui nous paraissaient convenir. Ils ne vous conviennent pas pour des problèmes géographiques ou d'accessibilité. Je vous avais proposé dans l'immédiat de remettre une navette entre le CESER et la Région si vous en avez besoin pour le personnel. Mais ma conviction est qu'il faut choisir, et avant la fin de l'année.

Je vous accompagnerai sur le projet qui sera le vôtre, qui sera le nôtre. Mais je pense que la motion avait pour objectif de m'amener à dire ma disponibilité au relogement du CESER dans des conditions plus confortables qu'elles ne sont aujourd'hui. Mais Monsieur le Président, je pense qu'il y a des nostalgiques partout, chez vous comme chez nous, et que peut-être les allées Frédéric Mistral tiennent encore au cœur de certains.

Merci.

AVIS DU CESER

LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2013

DE LA RÉGION MIDI-PYRÉNÉES

L'ANALYSE GÉNÉRALE DES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2013

Depuis près de 5 ans, le Conseil Régional élabore ses Orientations budgétaires dans un contexte économique et social très dégradé. Cette crise a des conséquences négatives sur la situation des Etats, des Collectivités, des entreprises, des salariés et plus globalement d'une majeure partie de la population.

Les ressources financières du Conseil Régional sont contraintes : très faible dynamisme des dernières recettes fiscales qui lui restent et gels des compensations et dotations versées par l'Etat. La fiscalité indirecte du Conseil Régional ne représente plus que 23,8% de ses recettes de fonctionnement et son pouvoir de fixer le taux de fiscalité est aujourd'hui limité aux cartes grises et à la TIPP régionale, soit 7,7% des recettes totales hors emprunts. A partir de 2010, la nouvelle fiscalité appliquée a réduit l'autonomie fiscale des Conseils régionaux.

L'accès à l'emprunt est également plus difficile pour les Collectivités locales en raison du nombre plus limité d'établissements pouvant prêter à long terme aux Collectivités et l'absence de création d'une nouvelle Banque des Collectivités locales, qui devient une nécessité.

Pour autant, en matière d'emprunt, le Conseil Régional indique qu'il ne souhaite y recourir que de façon très limitée, dans la continuité des années antérieures.

En 2013, les finances du Conseil Régional pourront être impactées par les dernières décisions gouvernementales :

- La mise en place d'un nouvel acte de décentralisation,
- La stabilisation en valeur des dotations de l'État versées aux collectivités (orientations fixées par le Premier Ministre),
- La Banque publique d'investissement (BPI) en direction des entreprises,
- Les « emplois d'avenir » qui feront l'objet d'actions de formation.

Dans le cadre des Orientations budgétaires 2013, le Conseil Régional devrait reconduire, en volume, les budgets des années 2011 et 2012, soit un budget proche de 1 170 M€. Afin de ne pas modifier la structure de ses finances, le Conseil Régional a annoncé que les investissements devraient continuer à être financés en grande majorité par de l'autofinancement. En 2011, ce dernier avait couvert près de 80% des investissements. Le Conseil Régional prévoit que l'autofinancement devrait être dégagé par une maîtrise renforcée de « l'évolution de ses dépenses de fonctionnement ».

Le Conseil Régional devrait pouvoir bénéficier d'un nouvel outil pour accompagner sa politique à destination des PME en région : la Banque publique d'investissement (BPI). Elle regrouperait les services du Fonds stratégique d'investissement, OSEO, et la CDC entreprises, pour un montant de 42 Mds € au niveau national. Les Conseils régionaux devraient également présider les comités régionaux de la BPI.

Le renforcement des Conseils régionaux dans le soutien au développement économique s'inscrit dans un mouvement plus large de transferts et de renforcement des

compétences au niveau régional, annoncé par le Président de la République à l'ensemble des présidents de région, le 13 septembre 2012.

L'analyse des Orientations budgétaires est complétée par deux annexes : le suivi des ratios financiers relatifs à la situation financière du Conseil Régional et la note d'observation du Compte administratif 2010, validée par le Bureau du CESER le 01 octobre 2012, ainsi que par la contribution sur la conjoncture économique, sociale et environnementale de la région Midi-Pyrénées 2012.

LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2013

Le CESER présente des observations portant sur certaines orientations développées dans le document du Conseil Régional, à savoir :

- L'enseignement et la jeunesse,
- La formation professionnelle et l'accès à l'emploi
- Le développement de l'économie,
- L'enseignement supérieur et la recherche,
- L'aménagement et le développement des territoires,
- Le développement durable, les transports et les infrastructures,
- La santé, les affaires sociales,
- La culture, le sport, la vie associative et la citoyenneté,
- La prospective, l'évaluation et la concertation citoyenne.

Les observations sur ces orientations budgétaires seront développées et complétées dans le cadre du projet d'avis sur le Budget primitif 2013 de la Région Midi-Pyrénées.

I - L'ENSEIGNEMENT ET LA JEUNESSE

Dans les priorités régionales suivantes, le CESER a souhaité mettre en exergue certains éléments.

L'Investissement dans les lycées publics de la région

Le CESER constate avec satisfaction la réalisation par le Conseil Régional, des travaux prévus dans le précédent programme pluriannuel de travaux (PPT), qui s'achève cette année.

Concernant le 3^{ème} PPT qui va se mettre en place, le CESER demande à avoir une vision globale de ce nouveau PPT qui selon lui, doit prendre en compte :

- L'évolution démographique,
- Les capacités d'accueil des établissements scolaires en termes de nombre de salles de cours, de places de restauration et d'internats.

Par ailleurs, dans un contexte de fin du Contrat de projets État-Région 2007-2013 qui coïncide avec la fin des Programmes européens, l'année 2014 sera une année budgétairement difficile. Ainsi, afin de soutenir l'économie régionale, il convient d'investir dès maintenant dans des secteurs relevant de la compétence unique du Conseil Régional, à savoir les lycées, pour lesquels il n'y a pas de financements croisés.

De ce fait, le CESER s'étonne qu'il ne soit pas fait mention, dans les Orientations budgétaires, d'études de nouvelles constructions dans la grande couronne toulousaine, malgré la forte pression démographique de ces dernières années.

Dans le même esprit, des travaux devraient être réalisés dès à présent en matière de performance énergétique, le Conseil Régional dispose déjà de ces diagnostics, ainsi qu'en matière d'accessibilité des bâtiments aux handicapés.

Si l'année dernière les dépenses de fonctionnement dans les lycées avaient légèrement augmenté, le CESER se félicite que le calcul des dotations ait été revu, mais la question du volume global du budget alloué aux établissements se pose pour donner du « souffle » aux lycées et leur permettre de mener à bien leurs projets d'établissements.

Les conditions d'enseignement, de travail et de vie scolaire

Concernant la Carte jeune, dispositif nouveau qui a été mis en place à la rentrée 2012, le CESER demande une évaluation précise et globale de toutes les aides qu'il regroupe afin d'ajuster certaines mesures en particulier pour l'acquisition de livres. En effet le CESER souhaite que cette évaluation prenne en compte la nature des études poursuivies par le jeune, le type d'Etablissement qu'il fréquente, ainsi que le coût réel pour les familles de l'acquisition des manuels scolaires.

En matière de Projets d'avenir, si l'objectif initial est louable, le CESER considère que l'enveloppe financière est largement insuffisante face à la demande et à la faible dotation des établissements. Ce dispositif tend de plus en plus à financer des projets pédagogiques qui relèvent des projets d'établissements au détriment de sa vocation première.

Au delà des infrastructures du réseau des Espaces numériques de travail (ENT) qui est presque complet avec leur généralisation pour les Lycées agricoles, un problème se pose en termes d'accompagnement. En effet, si le CESER soutient cette initiative, il s'inquiète des difficultés d'appropriation de l'outil qui sont rencontrées tant par les personnels enseignants que par les usagers.

Dans le cadre de la promotion des produits régionaux (SIQO) dans la restauration scolaire, le CESER, qui soutient les actions de promotion des produits régionaux de qualité, estime que pour la restauration scolaire, au delà de la politique de convergences des tarifs, le Conseil Régional doit se préoccuper des disparités des coûts de production entre établissements.

II – LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET L'ACCÈS À L'EMPLOI

La Formation professionnelle

Comme le souligne le Conseil Régional, le CESER note que les Orientations budgétaires présentées sont susceptibles d'évoluer au regard de la mise en œuvre du nouvel acte 3 de la décentralisation. De nouvelles perspectives pourraient s'offrir aux Conseils régionaux en particulier en matière de formation professionnelle ce qui aurait un impact important sur la politique menée par le Conseil Régional Midi-Pyrénées et la structuration de son budget dans ce domaine.

Le CESER attendra les modalités législatives et réglementaires, liées à la mise en œuvre de cette réforme, pour se prononcer.

Concernant *l'École régionale de la 2^{ème} Chance*, le CESER a toujours été favorable à la mise en place de ce dispositif novateur qui donne de bons résultats, il se félicite par conséquent, que le Conseil Régional réaffirme son projet d'ouverture d'une nouvelle antenne de cette École de la 2^{ème} chance en dehors de l'agglomération toulousaine. Le CESER se prononce en faveur d'une politique «d'essaimage», et rappelle que la priorité devrait se porter dans les territoires les plus éloignés de la métropole toulousaine.

Concernant *le Pass'Insertion*, l'objectif du dispositif dédié à 2000 jeunes en difficulté de 18 à 30 ans est de leur accorder une aide personnalisée pour faciliter leur accès à un emploi. Toutefois, si le CESER note avec intérêt la mise en place de ce type de proposition, il note également que ce Pass'Insertion entre dans le cadre du nouveau Service public régional de la formation professionnelle (SPRF), pour lequel le CESER ne dispose, à ce jour, d'aucun élément d'information.

En tout état de cause, le CESER ne souhaite pas que ce nouveau SPRF remette en cause les équilibres habituellement en vigueur entre l'État, les Collectivités et les partenaires sociaux.

En matière de *Revalorisation du montant des rémunérations des stagiaires*, en 2011, le Conseil Régional s'était engagé, dans le cadre du budget primitif 2012¹, à revaloriser « les montants des rémunérations des stagiaires âgés de moins de 30 ans dont les rémunérations se situent dans les plus basses tranches ». Le CESER estime que cette disposition doit être maintenue pour l'exercice 2013 et étendue à l'ensemble des stagiaires de la formation professionnelle quel que soit leur âge afin que des montants trop bas de rémunération ne soient pas trop dissuasifs.

Concernant les *Maisons Communes Emploi Formation (MCEF)*, principal outil en matière d'« Accueil Information Orientation », le CESER apprécie que le schéma régional d'implantation des 20 MCEF soit finalisé en 2013 avec l'ouverture d'une MCEF à Tarbes. Le CESER estime toutefois que l'ancrage territorial de ce dispositif devrait être renforcé par une implication plus forte des acteurs socio-économiques locaux ainsi que des élus des collectivités territoriales concernés, dans la gestion et les orientations stratégiques des maisons communes de l'emploi et de la formation

Dans le domaine des *Formations sanitaires et sociales*, malgré sa complexité, le CESER se félicite du programme et des actions destinés à la mise en œuvre du schéma régional des formations sanitaires et sociales 2012-2016, adopté par le Conseil Régional le 22 décembre 2011. Il considère que les avancées sont positives et que le calendrier des actions et des investissements dans ce domaine, est respecté.

En matière de *Formation des demandeurs d'emploi et des salariés les plus fragiles*, le Programme régional de formation professionnelle (PRFP) a fait l'objet d'une refonte afin notamment, de faciliter l'accès à la qualification et l'accompagnement vers l'emploi des publics fragiles et précaires. Le CESER insiste sur l'importance des modes de collaboration entre les différents partenaires associés à la mise en œuvre de ce Programme. A ce titre, il souhaite que les Conseils généraux, compte tenu de leurs

¹ Budget primitif 2012, page 36.

compétences dans l'élaboration et la mise en œuvre des Plans départementaux d'insertion (PDI), soient associés et que les bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA) ne soient pas oubliés.

Dans le domaine de la *Formation des salariés des TPE et des PME*, le CESER soutient le Plan régional de continuité professionnelle et l'outil financier « promoqualif » qui seront mis en place par le Conseil Régional, l'Etat et les partenaires sociaux afin de maintenir et développer les compétences des salariés en lien avec les évolutions du tissu socio-économique. Ce type de dispositif devrait permettre aux salariés de petites entreprises d'avoir accès à la formation professionnelle.

Concernant le *Fonds régional pour l'innovation et l'emploi (FRIE)*, le CESER approuve le maintien, pour 2013, de la mobilisation du FRIE destiné à accompagner les TPE dans leur démarche d'adaptation aux changements et à soutenir la création d'emplois pérennes.

L'Apprentissage

Pour rendre effectifs les objectifs quantitatifs fixés par le nouveau Contrat d'objectifs et de moyens État-Conseil Régional (COM), inscrit dans le cadre du Contrat de plan régional de développement des formations professionnelles 2011-2015 (CPRDF), le CESER souhaiterait que l'étude qualitative sur le devenir professionnel des apprentis, menée depuis 2006 sur notre territoire par le CARIF-OREF en collaboration avec les Centres de formations d'apprentis (CFA), soit pleinement prise en compte.

Cette enquête tient compte de plusieurs facteurs clés de l'insertion professionnelle tels que, par exemple, le niveau et le domaine de formation des apprentis et les secteurs d'activités qui recrutent ou qui sont sous tension ; autant d'éléments qui permettraient au Conseil Régional de mener une politique novatrice et dynamique en matière d'apprentissage.

III – LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE

Le CESER a participé activement à l'élaboration du Schéma régional de développement économique (SRDE) au travers de l'Avis voté le 11 février 2011 « Pour une stratégie industrielle de Midi-Pyrénées au travers des PME-PMI » et par l'Avis réactif voté le 22 juin 2011 «SRDE 2011-2016». Il se félicite des Orientations budgétaires qui viennent soutenir ce Schéma, pierre angulaire de la politique économique régionale.

Le CESER souhaite insister sur le fait que les PME font partie d'un système global ancré dans la société où tous les facteurs qu'ils soient économiques, sociaux, environnementaux ou sociétaux jouent sur le dynamisme et la réussite d'une économie à long terme. Il rappelle que la création ou le renforcement de filières doit privilégier et soutenir les PME sans les rendre dépendantes des grands donneurs d'ordres, dont bien

souvent les centres de décisions ne sont pas ancrés dans les problématiques du territoire.

La volonté du Conseil Régional dans les Orientations budgétaires de soutenir les filières est un axe transversal à souligner. Néanmoins si l'aéronautique est la première filière économique régionale en valeur ajoutée, il est important d'apporter un soutien aux autres secteurs d'activités afin de promouvoir une diversification mais aussi et surtout afin d'apporter un maillage territorial de l'activité économique.

En raison de leur place dans l'économie locale et forte de leur présence sur le territoire et en particulier sur les territoires ruraux, certaines filières nécessitent un soutien particulier, notamment les activités en lien avec les filières exploitantes des ressources locales comme la filière bois, l'industrie agroalimentaire et le tourisme. Conscient de ces enjeux, le CESER a successivement initié un avis sur la filière bois² et travaille à l'élaboration d'un Avis concernant l'Economie Touristique, après avoir voté ses propositions pour développer la filière Agroalimentaire dans son rapport « Une dynamique pour l'Industrie Agroalimentaire en Midi-Pyrénées » le 18 juin 2012.

Pour le CESER, il est important de rappeler que la filière agroalimentaire, couplée à l'agriculture, est le premier employeur régional avec près de 100 000 emplois, la deuxième industrie régionale et a une implantation de ses sites sur tout le territoire. La filière agroalimentaire valorise non seulement l'activité économique mais participe également au maintien d'une vie sociale dans le milieu rural qui couvre 97%³ du vaste territoire midi-pyrénéen et 59% de sa population.

Le CESER renouvelle sa demande de voir mises en cohérence les actions des divers outils de développement économiques locaux (comités d'expansion, agence de développement économique...), et en particulier la toute nouvelle agence créée par Toulouse Métropole.

IV - L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE

L'Enseignement supérieur, la recherche et l'innovation sont des vecteurs clefs du développement de la connaissance, de l'économie et de l'emploi. C'est pourquoi, dans le contexte de crise socio-économique que traverse le pays, le CESER note avec satisfaction l'importance accordée à l'effort de recherche et d'innovation, et la modernisation des structures d'enseignement supérieur.

L'Enseignement supérieur

Dans ce domaine, l'exécution du Contrat de projets Etat-Région 2007-2013 montre un taux d'engagement cumulé au 31/12/2011, de 90% pour le Conseil Régional et de 71% pour l'Etat ce qui prouve la réalité de l'engagement financier prévu par le Conseil Régional dès la signature du Contrat.

² Avis « la filière bois en Midi-Pyrénées » juin 2009

³ DRAAF, 2009, assises des territoires ruraux - rapport de synthèse régional Midi-Pyrénées - http://draaf.midi-pyrenees.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_ATR_MP_SGAR_cle852db9.pdf

Avis du CESER - Les Orientations Budgétaires 2013 de la Région Midi-Pyrénées
Assemblée Plénière du 06 novembre 2012 - CESER Midi-Pyrénées

Le CESER souligne la politique volontariste du Conseil Régional dans l'Enseignement supérieur et de sa politique de site, et ce au delà de sa compétence.

Concernant *l'Amélioration de la vie étudiante*, le CESER soutien les diverses mesures en faveur des étudiants qu'il s'agisse du PASS MUTUELLE, ou de la montée en puissance du cautionnement solidaire des loyers.

Il rappelle aussi la nécessité de soutenir la mobilité internationale des étudiants. Toutefois le CESER tient à rappeler les lourdes menaces qui pèsent sur le financement du dispositif européen ERASMUS et s'inquiète des risques d'abandon de cette politique européenne en faveur des jeunes étudiants de la communauté européenne. Aussi malgré l'importance de la population étudiante au sein de la région le CESER indique que le Conseil Régional ne saurait, sur ses fonds propres, pallier en la matière, au désengagement des Etats européens.

Enfin, le CESER salue la politique volontariste du Conseil Régional dans l'Enseignement Supérieur qui n'est pas de sa compétence.

La Recherche

Les Orientations budgétaires 2013 devraient être caractérisées par un niveau de crédits de paiements important afin de verser les contributions régionales notamment pour les opérations « Espace Clément Ader », « école d'économie de Toulouse », « Maison de la recherche et de la valorisation », « Bâtiment des formations aéronautiques et spatiales », « Bâtiment de recherche publique Oncopole ».

Toutefois, si le paiement de ces opérations est la suite logique des crédits déjà engagés, le CESER s'inquiète de la participation financière des autres acteurs pour ces mêmes opérations, en particulier celle de l'Etat.

Le CESER se félicite de l'engagement du Conseil Régional dans deux opérations : l'implantation à Toulouse de la Direction de la recherche technologique du Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA) et l'installation de l'Institut de recherche technologique (IRT) « Aéronautique espace et systèmes embarqués ». Toutefois si ces opérations s'avèrent opportunes, le CESER tient à attirer l'attention du Conseil Régional concernant son engagement financier alors que leur plan de financement n'est pas encore bouclé.

Par ailleurs, pour la deuxième année consécutive le Conseil Régional poursuit et amplifie la mise en œuvre des Schémas régionaux de développement économique innovation (SRDE) et de l'Enseignement supérieur et de la recherche (SRESR), adoptés le 27 juin 2011 pour la période 2011-2016. Dans ce cadre le CESER note, avec satisfaction que le Conseil Régional entend favoriser les groupements et collaborations thématiques ou territoriales dans des secteurs prioritaires au moyen d'une évaluation et si nécessaire d'une réorientation des appels à projets qui ont permis la structuration de filières (AEROSAT, ECO-Innovation-Énergie, EPICURE, Laperouse et depuis cette année AgileIT pour les TIC).

Il note également le début de mise en place des nouvelles thématiques prioritaires de recherche retenues par le Conseil Régional avec, d'une part, un plan d'actions qui sera proposé sur le thème des matériaux pour soutenir les dynamiques observées dans les entreprises et les laboratoires de la région ; et d'autre part, des études préalables qui seront lancées pour la création, sous maîtrise d'ouvrage du Conseil Régional d'un « bâtiment dédié aux cellules souches mésenchymateuses » afin de créer une nouvelle filière industrielle adossée à la recherche biomédicale avec la création de start-up issues de l'essaimage de l'Établissement français du sang (EFS). Le CESER souhaite que soient également initiées des actions concernant les 3 autres thématiques retenues que sont le développement durable avec la valorisation du carbone renouvelable, la santé sous l'angle vieillissement-métabolisme-nutrition, et la gestion des systèmes complexes.

Le CESER note avec satisfaction l'importance que le Conseil Régional accorde au développement de plateformes mutualisées de recherche. Il rappelle à cet égard sa proposition de voir de telles plateformes implantées au plus près des différents bassins d'emplois, et en y impliquant les entreprises et les autres catégories d'acteurs socio-économiques.⁴

Enfin, et le CESER s'en réjouit, un appel à projet dédié sera également mis en place pour soutenir les doctorants et post-doctorants. Le CESER a, comme le Conseil Régional, pu observer la désaffection des jeunes pour les carrières scientifiques et techniques, notamment dans les métiers industriels. Il partage son inquiétude vis-à-vis du manque d'emplois qualifiés notamment dans le secteur de la métallurgie.

En matière d'outils financiers, le CESER s'est déjà exprimé sur la nécessité pour la région « de se doter d'un Fonds d'amorçage ambitieux pour contribuer à l'émergence de nouvelles entreprises innovantes »⁵. Ainsi le nouveau fonds d'amorçage interrégional IRDinov et l'augmentation de capacité de Midi-Pyrénées Croissance à soutenir le petit amorçage ainsi que la reprise d'entreprise par les salariés, sous statut coopératif, va dans le sens de ses préconisations. Il en est de même pour la mise en place d'une plateforme régionale de prêts d'honneur pour soutenir la création d'entreprises innovantes, en partenariat avec la Caisse des dépôts et consignations (CDC).

V - L'AMÉNAGEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

En matière de soutien à *l'Aménagement et au développement des territoires*, le CESER prend tout d'abord acte avec satisfaction de l'attention particulière portée aux territoires ruraux de Midi-Pyrénées et en particulier, à ses territoires de montagne. En ce qui concerne ces derniers, il se félicite d'ailleurs de l'annonce d'un engagement réaffirmé du Conseil Régional en leur faveur à l'occasion de la révision des Schémas

⁴ Avis du CESER « Pour une stratégie industrielle de Midi-Pyrénées au travers des PME-PMI » adopté le 11 février 2011. Proposition N° 5a, p.119.

⁵ Avis du CESER sur « L'innovation en Midi-Pyrénées » adopté le 20 octobre 2010. Proposition N°7, p. 42.

interrégionaux de massifs et de l'élaboration des conventions interrégionales de massifs pour la période 2014-2020.

Le CESER approuve également la poursuite de l'effort du Conseil Régional en faveur de l'Aménagement équilibré et solidaire des territoires via les contrats d'Agglomération, de Pays, de Parcs Naturels Régionaux (PNR)... mais également dans le cadre des Contrats Urbains de Cohésion Sociale ou du Grand Projet de Ville de Toulouse. A cet égard, il salue notamment l'action du Conseil Régional en vue de la création de deux nouveaux PNR, ceux de l'Aubrac et du Comminges. De même, il fait sienne l'ambition du Conseil Régional de promouvoir, par des alliances entre Pays de trop faible dimension, la constitution de territoires de projets correspondant aux bassins d'emploi constatés par l'INSEE. Le CESER souligne toutefois que si la constitution de territoires de projets à l'échelle de bassins d'emploi est effectivement déterminante pour la bonne fin des politiques territoriales qu'elle mène, le Conseil Régional doit aussi faire porter son effort sur le développement de coopérations entre agglomérations et Pays à cette échelle de territoire.

VI - LE DÉVELOPPEMENT DURABLE, LES TRANSPORTS ET LES INFRASTRUCTURES

Le Développement durable

S'agissant de la promotion d'un Développement durable, le CESER salue à nouveau l'engagement du Conseil Régional en matière d'économie d'énergie, de soutien à la production d'énergie renouvelable et de lutte contre le changement climatique. Il apprécie également le souci du Conseil Régional de redéfinir prochainement ses priorités d'intervention en matière de biodiversité à partir du Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) en cours d'élaboration avec l'espoir qu'au delà des interventions en faveur des Réserves Naturelles Régionales et des Parcs naturels régionaux, cette redéfinition soit à la base d'une véritable politique régionale de biodiversité favorisant une meilleure connaissance et de meilleures pratiques de gestion des territoires .

Plus généralement, le CESER prend acte avec intérêt de la préparation de la deuxième génération de l'Agenda 21 régional. Il émet le souhait d'y être étroitement associé.

A propos de Politique environnementale, le CESER s'interroge néanmoins quant à la pertinence de la politique du Conseil Régional en faveur de la gestion équitable et de l'utilisation rationnelle de l'eau. Il constate en effet que l'été 2012 vient de fournir une nouvelle illustration de la situation de crise à laquelle Midi-Pyrénées est régulièrement exposée en ce qui concerne la gestion de l'eau quand il s'agit, en période d'étiage, d'assurer dans les cours d'eau des débits satisfaisants pour les différents usages et le bon fonctionnement des milieux aquatiques avec des ressources insuffisantes. De fait, il devient de plus en plus urgent de décider et de réaliser de nouvelles réserves en eau pour préserver les milieux aquatiques, assurer l'alimentation en eau potable d'une population en forte croissance et autoriser la poursuite des activités économiques et

sociales pour lesquelles l'eau est utile (agriculture, tourisme, jardinage...). Le CESER invite donc le Conseil Régional à ne pas attendre les conclusions de la révision du Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) prévue pour 2014, et à mobiliser tous les acteurs, en particulier les Conseils généraux, pour agir dans ce sens.

En matière d'*Energie*, le CESER considère positivement le fait que le Conseil Régional poursuive comme axes stratégiques la maîtrise de l'énergie (éco-chèques logement, soutien à la rénovation des logements sociaux, soutien à la rénovation énergétique des bâtiments publics, appel à projets « bâtiments économes de qualité environnementale ») et le développement des énergies renouvelables avec le plan de soutien à la production dont le montant annuel (4 M€) devrait être augmenté pour intégrer le soutien à la géothermie.

Au delà des prêts bonifiés mis en place dès 2010, en 2013 une nouvelle société devrait être créée « Midi-Pyrénées Energies Investissement » avec comme actionnaire principal la COGEMIP (dont la majorité du capital est détenue par le Conseil Régional). Cette société devrait favoriser les projets producteurs d'électricité renouvelable mais aussi les travaux de rénovation énergétique des bâtiments.

Les Transports et les Infrastructures

En matière de politique des transports, le CESER constate la volonté du Conseil Régional de poursuivre l'action menée au cours des dernières années en ce qui concerne les infrastructures (Plan Rail, PDMI, ...) et note l'annonce de l'établissement régional de maintenance (ERM). Toutefois, le CESER rappelle que ces actions, bien que nécessaires, ne font pas parties des prérogatives du Conseil Régional. Cela étant, il partage l'inquiétude exprimée quant à la capacité de poursuivre une action performante dans le cadre du modèle économique ferroviaire actuel et soutient la nécessité d'une ressource affectée aux Autorités organisatrices régionales.

Le CESER regrette que le Conseil Régional (comme tous les Conseils régionaux) ne bénéficie pas du reversement du 1% transport dont bénéficient pourtant d'autres Collectivités territoriales et le Syndicat des transports d'Ile-de-France (STIF). Le CESER s'étonne que les Conseils régionaux, en tant qu'Autorités organisatrices des transports (AOT) et organes financeurs, ne soient pas représentés au Conseil d'administration de la SNCF.

S'agissant plus précisément des infrastructures de transport, le CESER se félicite de l'engagement déterminé du Conseil Régional en vue de la réalisation du tronçon de ligne ferroviaire à grande vitesse Bordeaux-Toulouse. Il relève cependant que, sans compter la desserte du Béarn et de la Bigorre, l'inscription de Midi-Pyrénées dans le réseau national et européen à grande vitesse ne sera pleinement acquise qu'avec l'aménagement complémentaire du tronçon Toulouse-Narbonne et qu'au moment où le SNIT va être réévalué, une plus forte mobilisation régionale en faveur de ce tronçon serait sans doute souhaitable.

La réévaluation du SNIT doit d'ailleurs amener également le Conseil Régional à défendre activement tous les autres dossiers qui concernent Midi-Pyrénées.

Le CESER note par contre avec satisfaction l'attention que le Conseil Régional porte aux problématiques d'Accès aux technologies de l'information et de la communication. Comme il a déjà eu l'occasion de le faire à plusieurs reprises, il l'appelle cependant, en partenariat avec les Collectivités territoriales, leurs SEM ou les opérateurs en Partenariat public-privé (PPP), à accroître significativement ses engagements financiers afin d'accélérer la réalisation des réseaux utiles pour la compétitivité et l'attractivité de tous les territoires de Midi-Pyrénées.

VII - LA SANTÉ ET LES AFFAIRES SOCIALES

La Santé et les Affaires sociales

Le CESER rappelle le caractère crucial de la question de l'Accès aux soins pour tous, qui s'avère problématique en Midi-Pyrénées pour des raisons liées à des freins géographiques (zones sous-médicalisées, fermeture d'établissements de santé, etc.), mais aussi économiques et sociaux.

Concernant les obstacles géographiques et plus particulièrement la pénurie de médecins dans certains territoires, le CESER approuve le soutien au maintien et au développement des soins de proximité et spécifiquement le soutien à la création de maisons pluridisciplinaires de santé dans les territoires ruraux.

Dans les Avis votés ces dernières années, le CESER a notamment insisté sur les freins économiques à l'accès aux soins qui peuvent se poser pour une part de la population de la région. Il est dès lors bien entendu favorable à toutes les mesures mises en place et poursuivies par le Conseil Régional qui s'efforcent de lever ces obstacles (PASS MUTUELLE notamment).

Concernant la prise en compte du Handicap, le CESER a réalisé un Avis sur l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des travailleurs en situation de handicap qui a été voté le 23 avril dernier.

Dans cet Avis, le CESER estime que l'objectif d'accessibilité doit rester une priorité absolue et que, par conséquent, l'Etat, les Collectivités territoriales, les responsables d'Etablissements recevant du public (ERP) et les transporteurs doivent accroître leurs efforts pour que 2015 voit effectivement se concrétiser l'accessibilité générale des personnes en situation de handicap.

Cet Avis comporte également des préconisations en lien avec d'autres compétences du Conseil Régional celle de la formation professionnelle en particulier.

Le CESER insiste ainsi sur le caractère indispensable de la mise en place d'une formation diplômante pour les auxiliaires de vie scolaire. A celle-ci, doit correspondre un référentiel métier inscrit au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) car il s'agit bien de développer une filière professionnelle des métiers de l'accompagnement.

De plus, pour le CESER, le dispositif de Validation des acquis de l'expérience (VAE) est tout à fait pertinent pour la qualification des Auxiliaires de vie sociale (AVS).

De plus, après avoir salué l'année dernière la mise en place par le Conseil Régional du Plan Handi-Entreprise, le CESER, dans son Avis d'avril 2012, explique pourquoi il apprécie cette action. Celle-ci en effet, au-delà du large partenariat qui a prévalu tout au long de la démarche, est un outil très pertinent pour faire évoluer les représentations qui constituent un des principaux freins à l'inclusion sociale des personnes en situation de handicap, permet en outre de valoriser des parcours humains et de souligner les rôles du chef d'entreprise, du collectif du travail et des soutiens externes. L'intérêt de ce prix justifie pour le CESER l'annualisation de celui-ci (contre tous les deux ans aujourd'hui). Par ailleurs, le CESER serait favorable à la création d'un « label » « Handi'entreprise citoyenne de Midi-Pyrénées ».

Enfin, le CESER préconise l'amélioration de l'accès à l'apprentissage pour les personnes en situation de handicap. En effet, en France, et tout particulièrement en Midi-Pyrénées, l'apprentissage est une voie très peu empruntée actuellement par les personnes en situation de handicap. Pour le CESER, il est nécessaire d'améliorer la communication sur les formations existantes et l'accessibilité de celles-ci aux personnes en situation de handicap, ce qui passe par la mise aux normes des établissements de formation et des Centres de formations d'apprentis (CFA).

Le CESER estime de plus dans cet Avis que le Conseil Régional est légitime, du fait de ses compétences en matière de formation professionnelle et d'apprentissage, pour organiser des passerelles entre le milieu scolaire et les entreprises, en favorisant le partenariat avec d'autres acteurs tels que la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE), les établissements consulaires, les organisations professionnelles, etc.

VIII - LA CULTURE, LE SPORT, LA VIE ASSOCIATIVE ET LA CITOYENNETÉ

La Culture

En matière de politique culturelle régionale, le CESER a bien noté la poursuite des actions par le Conseil Régional mais avec une plus sévère sélection des projets.

Le CESER a bien conscience de ce qu'impose le contexte mais restera attentif à la manière dont sera établie cette sélection.

Le Sport

Le CESER soutient la politique régionale menée en faveur du financement des équipements sportifs à vocation intercommunale, et des petits clubs sportifs. Toutefois, dans un contexte budgétaire restreint où le choix de priorités s'impose, le CESER demande au Conseil Régional de limiter fortement son soutien financier aux clubs sportifs professionnels et aux sportifs professionnels.

La Vie associative et la citoyenneté

Le CESER relève avec intérêt la reconnaissance manifestée par le Conseil Régional à propos du rôle joué par le mouvement associatif, notamment dans l'animation des territoires.

Le CESER approuve la vigilance que le Conseil Régional compte exercer sur les futurs « emplois d'avenir », pour lesquels l'accompagnement et la formation seront deux points essentiels de leur réussite. Aussi le CESER souhaite d'ores et déjà que le financement des actions de formation soit l'objet d'un abondement supplémentaire clairement identifié, le moment venu.

IX - LA PROSPECTIVE, L'ÉVALUATION ET LA CONCERTATION CITOYENNE

Le CESER a toujours manifesté un grand intérêt pour *l'Évaluation des politiques publiques* en Midi-Pyrénées, que ce soit celles menées par le Conseil Régional, celles contractualisées avec l'Etat à travers le Contrat de projets Etat-Région, ou celles contractualisées avec l'Union européenne et l'Etat à travers les programmes régionaux FEDER, FSE et FEADER.

En effet, évaluer l'efficacité, la pertinence des politiques mises en œuvre et la réalisation des objectifs affichés reste une obligation.

Le CESER constate la décision du Conseil Régional de poursuivre ses efforts dans le domaine de la prospective, de l'évaluation et de la concertation citoyenne, afin d'optimiser la décision et les politiques régionales.

Pour autant, le CESER souhaite être consulté en amont des études. Il demande également la communication et la présentation des résultats des études.

Enfin, le CESER prend acte de la révision du Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire (SRADDT). Il espère y être associé de près, de même qu'à son nécessaire suivi ultérieur.

CONCLUSION

Le Conseil économique social et environnemental régional est conscient du contexte économique de crise dans lequel les Orientations budgétaires 2013 sont élaborées.

Alors que le Conseil Régional annonce vouloir encadrer de manière plus rigoureuse l'évolution de ses dépenses de fonctionnement et concentrer ses moyens financiers sur les interventions qui relèvent de ses priorités, le CESER observe que les Orientations budgétaires 2013 s'inscrivent dans la continuité des politiques engagées les années précédentes, dans une politique trop prudente en matière d'investissements et d'une rigueur en matière de dépenses de fonctionnement. Le renforcement des priorités régionales n'est pas suffisamment mis en évidence.

Le CESER regrette l'absence d'un renforcement et même d'une anticipation des investissements structurants qui contribuent à soutenir l'économie régionale en période de crise. Avec l'acte III de la décentralisation, dont la nouvelle réforme de la fiscalité locale et une clarification des compétences, le CESER rappelle le besoin de concertation entre les grands exécutifs régionaux en matière de politiques publiques.

Le CESER a toujours soutenu la nécessité de concertation à travers les réunions de Conférence régionale d'aménagement et de développement du territoire (CRADT) et de la Conférence régionale des exécutifs présidée par le Conseil Régional. Le CESER regrette que ces deux conférences, dans lesquelles le Conseil Régional a un rôle majeur à jouer, ne se soient pas réunies depuis de nombreuses années. Cette quasi absence de gouvernance régionale est d'autant plus préjudiciable qu'émerge en Midi-Pyrénées une nouvelle stratégie d'action publique inter urbaine impulsée par Toulouse Métropole.

Au titre des contractualisations futures avec l'Europe , l'année 2013 est une année charnière pour la fin de la programmation 2007-2013 et la préparation des programmation 2014-2020 des Fonds Européens, et l'élaboration d'un éventuel prochain Contrat de projets Etat-Région.

Un nouvel acte de décentralisation est d'ores et déjà annoncé. Le CESER souhaite qu'une évaluation précise soit conduite et lui soit présentée sur les dépenses engendrées par ces transferts de nouvelles compétences et que ce soit enfin l'occasion de les clarifier et de les coordonner.

Il espère également que cet Acte III sera accompagné d'une véritable réforme de la fiscalité locale qui permettra d'allouer aux Collectivités des recettes dynamiques, en particulier pour le niveau régional, afin qu'elles puissent assurer pleinement les missions confiées (anciennes et futures).

Le CESER espère que les évolutions dues à cette future étape de la décentralisation, et en particulier le renforcement du rôle du Conseil Régional dans les domaines de la formation professionnelle, de l'emploi, de la recherche, de l'innovation, du développement économique, de l'aménagement durable du territoire, sera en accord avec les préconisations que le CESER a pu porter dans ses différents Avis.

EXPLICATIONS DE VOTE

- **Mr. Michel BERTHOUMIEUX pour le groupe C.F.D.T.**
- **Mr. Jean-Marie BEZ pour le groupe F.O.**
- **Mr. Pascal ASTRUC pour le groupe ASSOCIATIONS**
- **Mr. Jacky GAILLAC pour le groupe C.G.T.**
- **Mr. Bernard DEDEBAN pour la F.S.U.**
- **Mr. Daniel MEMAIN pour le groupe SOLIDAIRES**

Suffrages exprimés : 100

Pour : 87

Contre : 07

Abstentions : 06

L'AVIS A ÉTÉ ADOPTÉ

EXPLICATION DE VOTE POUR LE GROUPE C.F.D.T.

Présentée par Monsieur Michel BERTHOUMIEUX

Monsieur le Président du Conseil Régional,
Monsieur le Président du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional
Mesdames et Messieurs les Conseillers,
Mesdames, Messieurs,

Depuis le début de la crise économique actuelle, à chaque présentation sur les orientations budgétaires, la CFDT s'interroge sur les marges de manœuvre financières dont dispose la Région Midi-Pyrénées mais aussi sur la volonté politique visant à réduire les effets de la crise en œuvrant pour l'emploi, la cohésion sociale et le développement harmonieux et concerté de nos territoires.

Le changement politique du printemps dernier et les récentes annonces du Président de la république et de Maryse LEBRANCHU, Ministre de la réforme de l'Etat, de la décentralisation et de la fonction publique pèsent sur nos débats, laissant entrevoir pour l'année à venir un acte III de la décentralisation.

Je cite ;

« La conférence territoriale des compétences sera un espace de concertation où chaque exécutif aura l'occasion d'exprimer son point de vue. Je fais confiance aux élus et suis intimement persuadée que ces conférences permettront d'aboutir à des compromis positifs. » nous déclare madame la Ministre

Nous souhaitons donc que nos élus soient en capacité de faire vivre leurs complémentarités plutôt que leurs divergences. Nous souhaitons certes que chaque niveau puissent exercer correctement ses compétences mais nous souhaitons aussi que la Région renforce son rôle de coordonateur et d'incitateur afin d'exercer un levier sur l'emploi et la croissance régionale.

La CFDT espère que cette réforme des compétences, et donc de la gouvernance territoriale, soit couplée à une réforme de la fiscalité locale permettant à nos collectivités de disposer des leviers fiscaux et financiers nécessaires.

Voici pourquoi, dans la perspective de cette réforme, nous attendions des orientations budgétaires 2013 de la région autre chose qu'une politique bien trop prudente en matière d'investissement doublée d'une cure d'austérité en manière de fonctionnement.

Personne ici ne conteste que notre Région soit bien gérée. Personne ici ne désire une dérive des dépenses de fonctionnement. Toutefois dans la période, et comme Midi-Pyrénées est la région la moins endettée de France, il est légitime de nous questionner sur les possibilités et les responsabilités de notre collectivité régionale, sur sa volonté et

sa capacité d'entraînement, sur son rôle de pilote au service d'une politique de relance nécessaire à l'emploi, d'une politique ambitieuse en direction des salariés, des entreprises et aux territoires.

Mais comme le dit fort justement le CESER dans cet avis, ces orientations budgétaires manquent de souffle et apparaissent bien trop prudentes. Nous n'avons pu lire autre chose que de l'attentisme alors que nous aurions souhaité, dans cette crise qui frappe différemment les bassins d'emplois, une volonté politique de travailler avec les autres niveaux de collectivité.

Alors oui, pour la CFDT il est urgent que le Conseil Régional :

Coordonne l'action des grandes collectivités sur les territoires et les bassins d'emplois de Midi-Pyrénées. En s'appuyant sur les divers schémas régionaux et dans un contexte difficile où l'argent public se fait rare, la Région nous semble légitime pour assumer le rôle de chef de file et de coordination des grands exécutifs régionaux en particulier ceux des départements et de la métropole toulousaine. Cependant il est paradoxal que les Orientations Budgétaires qui nous sont présentées ne fassent jamais mention des autres niveaux de collectivités et que le terme même de « métropole toulousaine » soit absent du texte !!

Alors oui, pour la CFDT il est urgent et important que le Conseil Régional

Soutienne la démocratie participative locale Il est nécessaire de réclamer aux conseils de développement des pays et des agglomérations de prendre en charge les enjeux locaux de l'économie, de l'emploi, du dialogue social territorial. La région doit réinventer les comités locaux de l'emploi qui, dans un passé récent, ont démontré leur efficacité dans les bassins d'emplois confrontés à d'importantes mutations industrielles.

Alors oui, pour la CFDT, la Région doit promouvoir la démarche du CESER d'organiser, dans le cadre du futur contrat de plan Etat/Région, l'organisation des conférences territoriales décentralisées.

Alors, au-delà des orientations budgétaires, qui ne sont rien d'autre que l'expression des ambitions politiques du Conseil Régional et qui, comme le texte de l'avis l'affirme, nous laisse un goût d'inachevé, nous attendons que les remarques de cet avis soient réellement prises en compte dans l'élaboration du Budget 2013 que nous aurons à examiner dans le courant du mois prochain.

La CFDT partage pleinement les conclusions de cet avis sur les orientations budgétaire et donc le votera.

EXPLICATION DE VOTE POUR LE GROUPE F.O.

Présentée par Monsieur Jean-Marie BEZ

Monsieur le Président du Conseil Régional,
Monsieur le Président du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional
Mesdames et Messieurs les Conseillers,
Mesdames, Messieurs,

Les Orientations budgétaires sont toujours un exercice de philosophie politique. Les principes de philosophie politique consistant en la redéfinition d'un modèle de croissance compatible avec une gestion rigoureuse des finances publiques permettant de trouver des marges de manœuvre et une liberté d'action, nous conviennent.

L'effort collectif nécessaire doit évidemment être associé à un accompagnement social des plus faibles qui comme toujours sont les plus exposés aux conséquences. Appliqués aux régions, ces principes sont confortés par l'accord de coopération pour la croissance et l'emploi signé le 12 septembre dernier à l'Élysée entre l'État et les 27 Régions de France et d'Outre-mer.

Remarquons déjà avec satisfaction que la Région s'engage à inclure les organismes paritaires collecteurs agréés dans le processus d'ingénierie de formation propice à un suivi individualisé des jeunes.

Cependant, les propos du Président de la République dans son discours du 5 Octobre dernier associant les Régions à la gouvernance de la banque publique d'investissement et leur attribuant la gestion des fonds européens consacrés à leur territoire dont beaucoup ici se réjouissent nous laissent plus circonspects en regard non pas des avantages dont nous n'ignorons pas qu'ils existent mais qui pèsent sur la proximité.

La centralisation peut avoir des défauts, elle a cependant le mérite d'assurer l'égalité de traitement des citoyens qui pour nous est un principe républicain intangible. Il est exact que la suppression du pouvoir de fixer les taux de fiscalité a fait chuter l'autonomie fiscale à 7% du montant des recettes régionales et associé au gel des dotations, cela produira mécaniquement, compte tenu des dépenses de fonctionnement liées au transfert de charges non compensées un affaiblissement de l'autofinancement.

Nous voyons sans déplaisir mais aussi sans surprise que la prudence de l'exécutif régional s'est manifestée par la signature de deux conventions de réservations avec la caisse des dépôts et consignation et la banque européenne d'investissement.

Nous voyons aussi que son rapport à l'épargne ne s'est pas modifié. Cependant la prudence ne cesse-t-elle pas d'être vertu lorsqu'elle devient excessive. Même si dans ce

domaine comme dans d'autres, les définitions manquent. Il n'est en effet écrit nulle part où se situe le seuil de l'excès.

Dans ces conditions, les orientations concernant les investissements durables, la formation des jeunes, des femmes, des hommes, leur accompagnement aux évolutions de la société et du marché de l'emploi ainsi que les différents soutiens apportés aux équipements structurants et aux activités économiques et sociales, nous conviennent même si nous avons bien noté que des modifications éventuelles à venir des compétences des régions entraîneront des évolutions correspondantes.

Le groupe de la Confédération Générale du Travail FORCE OUVRIÈRE votera le projet d'avis.

EXPLICATION DE VOTE POUR LE GROUPE ASSOCIATIONS

Présentée par Monsieur Pascal ASTRUC

Monsieur le Président du Conseil Régional,
Monsieur le Président du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional
Mesdames et Messieurs les Conseillers,
Mesdames, Messieurs,

J'interviens au titre du groupe Associations.

Mon intervention sera organisée en deux parties, une première s'adresse au Conseil Régional pour contribuer au débat des Orientations budgétaires et qui reprend et précise des éléments de notre projet d'avis, la seconde partie qui s'adresse au CESER.

En matière d'éducation je souhaite attirer l'attention sur une situation critique. Je ne reprendrai pas ce que Gérard MOLÉNAT a développé ce matin dans notre contribution au débat sur la conjoncture.

Mais je tiens à insister sur l'effet cumulatif des différentes politiques et plus particulièrement sur le désengagement de chacun, État comme collectivités en matière d'éducation.

La politique destructrice d'emploi du Ministère de l'Éducation Nationale qui depuis quelques années a entraîné une augmentation de l'ordre de 20 % du nombre d'élèves par classe, une diminution substantielle du nombre de surveillants rendant par exemple quasi impossible de faire des emplois du temps acceptables pour les lycéens. La pause méridienne est pour bien des élèves limitée certains jours à 20 ou 30 minutes ou a totalement disparu pour d'autres avec des journées de 8 à 9 heures de cours et je ne parle pas du travail à la maison qui vient s'ajouter. Il faut de manière urgente se préoccuper des conditions de travail des lycées, et de leurs conditions d'accès à la restauration scolaire.

La réforme du Lycée initiée par Luc CHATEL a mis en place des nouveaux programmes, cela a été l'occasion pour les éditeurs d'augmenter encore un peu plus le prix des livres scolaires. Les prix unitaires pouvant aller jusqu'à 40 € pour certaines collections, cette année en terminale le total s'élevait pour les familles de 250 à 300 €. La Région avec son nouveau dispositif de carte jeune a aidé deux tiers des familles qui en avaient fait la demande à hauteur de 40 € ; à cela s'ajoute 650 € pour la restauration scolaire (3,6 € x 180 jours), la Région Midi-Pyrénées a fait le choix de ne pas pratiquer de tarification sociale contrairement à certaines autres Régions ou aux Départements pour les collèves et nous le regrettons. A cela il faut encore ajouter le coût des transports scolaires qui peut dépasser cette année les 100 € pour certains départements, heureusement que pour la majorité d'entre eux la gratuité y est assurée comme c'est le cas dans l'Aveyron, la Haute-Garonne, le Gers, le Lot et le Tarn-et-Garonne.

Avec 66,7 % de taux d'accès au baccalauréat en Midi-Pyrénées contre 71 % en moyenne nationale, la démocratisation du Lycée est donc grandement à faire dans notre Région. Avec un coût de scolarisation de l'ordre de 1 000 € par an pour les familles, le Lycée n'est pas à la portée de toutes les bourses. C'est bien sur les principes de l'école laïque et gratuite pour tous que devront se construire les parcours du Bac -3 au Bac +3 pour le plus grand nombre, encore faudra-t-il qu'au-delà des discours la mobilisation de tous soit au rendez-vous.

Pour le second point, je tiens plus particulièrement à m'adresser aux Conseillers du CESER. Le « E » de Environnement issue du Grenelle a du mal à trouver corps dans nos avis.

Sur le fond, le groupe Associations défend le principe « d'une gestion économe en eau respectueuse des équilibres » et, oui lorsque nous avons une ressource finie, nous ne pouvons pas demander en permanence du « toujours plus », sauf à créer des tensions supplémentaires sur cette ressource essentielle à la vie. Dans les années à venir avec le réchauffement climatique cette ressource va encore diminuer. Il est donc urgent de rétablir à la fois une qualité acceptable, de limiter son utilisation et de restaurer les zones humides.

Juste un chiffre, selon la donnée de Corinne LAND COVER les surfaces en eau dans notre Région ont progressé de 2,6 % entre 2000 et 2006 lorsque les terres agricoles ont diminué de 0,25 % sur la même période. Le toujours plus n'a pas réglé le problème. Peut-être pourrait-on avoir une approche plus qualitative ?

Concernant ce point nous soutenons le principe d'une gestion équilibrée, économe et respectueuse de l'environnement prôné dans les Orientations budgétaires de la Région.

Sur la forme, quelles que soient les contraintes liées au calendrier, il n'est pas acceptable qu'une contribution de Commission (la 1 en l'occurrence) à l'avis sur les Orientations budgétaires n'ait pas été présentée en Commission ou envoyée aux Conseillers. Ceci d'autant plus que ce texte, censé reprendre des éléments antérieurs de nos avis, choisit délibérément de mettre en avant des objets (en l'occurrence la question de l'eau) qui font aujourd'hui largement débat au CESER et ailleurs.

Ne serait-il pas envisageable, à l'instar de ce qui se pratique au CESE, de faire apparaître les points de dissensus dans nos Avis, afin de ne pas renouveler ce type de situation ?

Pour le reste, nous partageons le contenu du projet d'avis qui nous est soumis, cependant le 2^{ème} point amènera certains d'entre nous à voter contre ou à s'abstenir.

EXPLICATION DE VOTE POUR LE GROUPE C.G.T.

Présentée par Monsieur Jacky GAILLAC

Monsieur le Président du Conseil Régional,
Monsieur le Président du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional
Mesdames et Messieurs les Conseillers,
Mesdames, Messieurs,

La CGT souhaite intervenir non pas sur le fond de l'avis, mais sur les modalités de la formalisation des différentes parties de l'avis, et plus particulièrement à propos des contributions des différentes commissions.

Les contributions des différentes commissions sont par définition les positions et les propositions des conseillers qui les composent. La contribution d'une commission doit donc se formaliser avec l'ensemble de ses membres. Dans le cadre de l'élaboration de cet avis, une commission n'a pas réuni l'ensemble de ses membres pour rédiger sa contribution, ni confié celle-ci à un groupe de travail.

Cette dérive dans le fonctionnement démocratique du CESER n'est pas acceptable pour la CGT. Même si l'on peut comprendre qu'à titre exceptionnel certaines contributions de commissions puissent être formalisées par le bureau de la commission, les Orientations budgétaires marquent un temps fort dans la vie du CESER, c'est l'expression politique au sein des différentes commissions dont il s'agit.

Cela ne peut être que l'expression de l'ensemble de la commission concernée.

Nous demandons au CESER, à travers son président, ses présidents de commissions et l'ensemble des conseillers de rester vigilants à l'avenir sur le respect de ce principe démocratique essentiel.

La CGT votera ce projet d'avis

EXPLICATION DE VOTE POUR LA F.S.U.

Présentée par Monsieur Bernard DEDEBAN

Monsieur le Président du Conseil Régional,
Monsieur le Président du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional
Mesdames et Messieurs les Conseillers,
Mesdames, Messieurs,

Si vous me le permettez, je ferai comme Jacky GAILLAC, j'interviendrai depuis ma place. Pour faire très bref, je reprends au compte de la FSU ce que vient de dire Jacky GAILLAC concernant les contributions de commissions, de même pour ce qu'a développé dans la deuxième partie Pascal ASTRUC sur le problème des réserves d'eau.

Pour la FSU, je voudrais ajouter simplement que nous sommes assez surpris dans la situation politique actuelle, suite à ce qui s'est passé depuis le mois de mai avec un changement de majorité, que ni le Conseil régional dans ses Orientations budgétaires ni le CESER dans son projet d'avis sur ces Orientations budgétaires ne fassent cas de cette situation.

Il nous paraît assez inimaginable, pour rester serein, de voir que dans les orientations budgétaires on reste sur des logiques qu'on a connues jusqu'à présent dans les autres années au niveau de la présentation des Orientations budgétaires où l'on déplorait tant au niveau de la Région que du CESER parfois, mais de manière moins prononcée, le désengagement de l'État pour justifier que face à une situation la Région était obligée de pallier ce désengagement et d'investir dans les infrastructures de transports, dans la formation, dans l'enseignement supérieur et j'en passe.

Aujourd'hui la situation nous semble totalement différente, si ce n'est pas le cas, cela voudrait dire que ce qu'on nous a vendu au niveau de la Région, au niveau du CESER lequel soutenait ces politiques régionales, serait de fait une politique volontaire de pallier un désengagement de l'État et d'espérer en fait que l'État se désengage pour qu'il y ait aujourd'hui une régionalisation et donc par certains côtés une privatisation. On le voit avec ce qui a été rajouté par le CESER sur les partenariats publics privés.

Nous ne pouvons que nous élever contre cette logique-là comme nous l'avons toujours fait ; de même que nous regrettons que le CESER comme cela a été le cas il y a deux ans ne fasse absolument aucune remontrance, aucun rappel sur les subventions aux établissements privés de la part du Conseil régional en dehors de ce qui lui est obligatoire dans une situation où le budget est contraint.

C'est pour ces raisons en particulier que la FSU votera contre le projet d'avis qui nous est soumis et regrette qu'il n'y ait pas aujourd'hui de la part de la Région de nouvelles logiques ou de nouvelles orientations qui soient mises en perspectives.

EXPLICATION DE VOTE POUR LE GROUPE SOLIDAIRES

Présentée par Monsieur Daniel MEMAIN

Monsieur le Président du Conseil Régional,
Monsieur le Président du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional
Mesdames et Messieurs les Conseillers,
Mesdames, Messieurs,

L'expression sur les Orientations Budgétaires du Conseil Régional Midi Pyrénées reste un exercice délicat dans un temps extrêmement contraint. D'autant que si nous avons bien reçu les versions papiers de ces documents de la région il nous a été impossible de travailler à partir de versions électroniques que les services du Conseil Régional semblent avoir du mal à fournir au CESER.

Ceci étant, notre intervention portera essentiellement sur l'action de la région en matière de correction des inégalités sociales et des choix budgétaires qui y concourent.

En premier lieu il nous semble primordial que l'échelon régional, tout comme ceux des autres collectivités territoriales, ne soit pas un amplificateur des mesures d'austérité décidées à l'échelon national. Au contraire, le budget régional doit être ambitieux afin de soutenir les populations et les territoires en difficulté.

Cela nécessite avant tout que la région retrouve des marges de manœuvre budgétaires afin de regagner une forme d'autonomie fiscale. Cela passe notamment par un soutien à l'action actuelle des personnels des Finances Publiques qui réclament des moyens pour mieux asseoir et contrôler les impôts locaux et nationaux, pour apporter un soutien plus efficace aux collectivités territoriales. Cela implique également que les incertitudes liées au prochain acte de la décentralisation soient rapidement levées et que l'Etat n'en profite pas pour se désengager toujours plus de ses missions sans assurer la contrepartie de leur financement.

Sur le versant des emprunts nécessaires aux investissements que ce soit au niveau national ou à celui des collectivités territoriales, la Coordination Solidaires Midi Pyrénées revendique un processus de socialisation du système bancaire en commençant par la création d'un pôle public bancaire qui irait bien au-delà des projets actuels de Banque Publique d'Investissement.

Il nous semble aussi que la diversification des recours à l'emprunt, notamment pour les investissements de longue durée, doit intégrer le recours à l'emprunt populaire comme cela se fait avec beaucoup de succès dans d'autres régions. Nous trouvons dommage que cette proposition formulée en 2011 par le CESER dans le cadre des échanges sur le

Budget 2012 ait été écartée par la région au seul argument que le coût de cette forme d'emprunt était supérieur à celui du secteur bancaire.

En second lieu il nous paraît essentiel que la Région poursuive et amplifie son soutien aux services publics dans le respect des principes d'égalité, de continuité territoriale, de solidarité et de laïcité.

Ce soutien aux services publics, effectif depuis des années en Midi Pyrénées, ne doit pas évoluer vers la mise en œuvre **concurrente** de services régionalisés qui ne peuvent que brouiller le message auprès des usagers.

C'est pourquoi la Coopération Solidaire en Midi Pyrénées conteste la création d'un Service Public Régional de la Formation en Midi Pyrénées annoncée pour 2013. Son objectif affiché de « *s'adresser en priorité aux personnes les plus éloignées de l'emploi, les plus fragiles, pour les aider à obtenir une qualification et mieux les accompagner vers l'insertion professionnelle* » ne peut qu'entrer en concurrence frontale avec celui des services du Pôle Emploi dont les personnels se battent pour assurer un meilleur service public partout et pour tous. Concurrence aussi avec les autres intervenants actuels auprès des publics en difficulté tels que par exemple ceux des Missions Locales pour les jeunes et des Cap Emploi pour les Travailleurs Handicapés.

Par ailleurs cette annonce télescope aussi celle faite début octobre 2012 par Thierry REPENTIN, Ministre délégué à la Formation professionnelle et à l'Apprentissage qui précise la volonté du gouvernement de créer un Service Public de la Formation. Le Ministre expliquait lors de son audition au Sénat : « *L'État doit fixer les règles essentielles du service public de l'orientation et de la formation. La décentralisation n'est possible que si l'État est fort, stratège, et qu'il indique les grands axes de la politique de formation professionnelle.(...) Il reviendra ensuite aux régions d'adapter la politique nationale de formation professionnelle aux exigences de leurs territoires, et le cas échéant de dépasser le cadre minimum ainsi défini.* »

Pour notre organisation syndicale, c'est bien ce cadre de coopération et de complémentarité qui doit prévaloir entre les différents niveaux des collectivités territoriales et les services publics de l'Etat.

C'est pourquoi nous sommes fermement opposés aux diverses formes de Partenariat Public Privé, préconisés pour les infrastructures par un amendement introduit hier lundi à l'avis du CESER. Cette forme de cofinancements ne fait plus consensus depuis longtemps. Ce sont bien souvent des gouffres financiers et un moyen détourné d'affaiblir les services publics en vue de leur privatisation ultérieure.

Un autre exemple d'intervention qui nous paraît aller dans le sens de la solidarité et de correction des inégalités à mettre en œuvre par la Région, concerne le coût de la restauration dans les lycées qui est dans le champ de compétences régional de l'Éducation.

Nous pensons que le tarif des repas dans les lycées ne doit pas être un obstacle à l'accès de tous les lycéens aux études secondaires, dans les meilleures conditions possibles. Aussi, nous demandons au Conseil Régional de développer une forme d'aide financière

aux familles en difficultés, sous conditions de ressources, comme le font déjà d'autres régions ou d'autres collectivités territoriales sur Midi Pyrénées.

Le troisième poste budgétaire en matière de dépenses d'investissements de la région concerne les aides économiques. Nous tenons à insister sur la conditionnalité des aides à caractère économique accordées aux entreprises. Il faut aller au-delà du simple respect initial des critères –financiers, sociaux, fiscaux, environnementaux...- définis dans le SRDE pour l'octroi des aides financières. Il est impératif que les organes de contrôle a posteriori du respect des critères de conditionnalité jouent pleinement leur rôle et aient un réel pouvoir de sanction en cas d'infractions.

Nous en profitons pour inviter la région à la prudence au regard d'informations gouvernementales sans doute très « hasardeuses » sur la pérennité du site Sanofi de Toulouse.

Nous serons tout autant attentifs au soutien dont pourraient bénéficier des opérations de « délocalisation interne » à la région Midi-Pyrénées comme celle, qu'il faut bien qualifier ainsi, de la fermeture de la base Intermarché de Lectoure qui va un peu plus paupériser cette partie du territoire régional et ses habitants.

En réaction à la note sur la conjoncture, nous avons évoqué en commun avec la CGT et la FSU la question de la santé et plus précisément celle de l'accès aux soins , nous n'y reviendrons donc pas ici.

En revanche, la *Coordination Solidaires en Midi Pyrénées* souhaite aborder en quelques mots **ce qui touche à la culture**, trop peu évoquée dans l'avis du CESER sur les Orientations Budgétaires. Alors que la Commission 4 travaille à un avis portant sur l'exclusion nous tenons à souligner le rôle prépondérant que jouent les acteurs culturels en terme de lien social sur tout le territoire régional et de l'importance qu'il y a à soutenir fortement ce secteur en prenant garde à l'attractivité surdimensionnée « des grands évènements ».

Nous retrouvons cette position essentielle de la Culture en matière de facteur de développement et de cohésion sociale dans tous les scénarii du rapport de la section Prospective du CESER intitulé 'Les chemins vers 2040 ».

Nous saisissons cette occasion pour alerter les élus et les membres de cette assemblée sur la situation de ces acteurs à exercer aujourd'hui leurs métiers et nous pensons particulièrement d'une part aux intermittents et précaires du spectacle vivant et de l'audio-visuel et de l'autre aux salariés de France 3 (intermittents et permanents) actuellement en lutte pour sauver leurs emplois mais aussi l'information et la culture régionale qui irrigue tous les territoires de Midi-Pyrénées.

Enfin, nous aborderons un autre besoin fondamental soutenu par le Conseil Régional et qui concerne le transport ferroviaire de voyageurs. Bien que les Orientations Budgétaires ne l'évoquent aucunement à ce jour, la Coordination Solidaires en Midi Pyrénées restera particulièrement attentive au positionnement du Conseil Régional en matière d'ouverture à la concurrence dans le domaine du transport ferroviaire.

En effet, l'avis du CESE voté majoritairement le 27 juin dernier (à la seule exception de notre *Union Syndicale Solidaires* et de la confédération paysanne qui ont voté contre et

de 3 organisations syndicales qui se sont abstenues) prévoit, et préconise même, la mise en œuvre d'expérimentations dans certaines régions concernant l'ouverture à la concurrence pour les TER, considérée par certains comme inéluctable et incontournable. Pour notre part, nous tenons à rappeler ici que sommes fermement opposés à toute libéralisation, progressive ou pas, du Service Public Ferroviaire.

La Coordination Solidaires en Midi Pyrénées rappelle que contrairement au principal argument mis en avant par celles et ceux qui veulent privatiser les services publics, l'ouverture à la concurrence ne fait pas baisser le prix d'un service : cela se voit notamment dans le prix de l'eau, de l'électricité, du gaz...

A fortiori, dans l'organisation des transports collectifs, la multiplication des exploitants ferroviaires augmente les coûts en ajoutant des dépenses inutiles de relations entre les différents exploitants (coûts de transaction), en créant des complications y compris juridiques, en désorganisant la cohérence des correspondances, en spécialisant les personnels et les matériels dédiés à une partie des activités et détériorant les synergies permettant la baisse des coûts globaux...

Amplifier et conforter la place des TER nécessite de les laisser au sein de la SNCF gérant les transports ferroviaires, et non de les découper en tranches confiées au privé.

Pour la *Coordination Solidaires en Midi Pyrénées*, les débuts de privatisation ferroviaire ont montré aussi sur le plan social que le privé offre des salaires et des formations inférieurs et de moins bonnes conditions de travail, y compris avec des conséquences néfastes sur la sécurité (ce que la SNCF veut copier avec une politique du risque calculé). Nous refusons que le transport ferroviaire voyageurs connaisse les mêmes énormes reculs que le fret dans le privé

Nous attendons d'y voir plus clair sur l'opération de « réintégration » de RFF au sein de la SNCF qui, si elle devait se faire sous la forme d'une société anonyme, se heurterait à notre ferme opposition. Mais au-delà de cet aspect qui impacterait sans doute la région, nous attendons la confirmation d'un positionnement clair de la part du Conseil Régional sur la question sensible et essentielle pour nous des expérimentations en région proposées par le CESE en souhaitant que chacun médite cette phrase de JAURÈS : « Et l'on dit que ce que l'État fait directement lui coûte cher ! C'est possible : mais ce qu'il fait faire le ruine, l'asservit et le corrompt ».

En conclusion,

Au vu de toutes ses remarques et interrogations essentielles pour nous et qui ne trouvent de réponses ni dans les Orientations Budgétaires de la Région ni dans l'avis du CESER,

Au vu de préconisations contenues dans l'avis du CESER qui vont à l'encontre de la défense des services publics comme le recours au Partenariat-Public-Privé.

En attendant le débat sur le Budget Primitif du Conseil Régional prévu fin décembre prochain,

Nous ne voterons pas le projet d'avis du CESER sur les Orientations Budgétaires de la Région Midi Pyrénées.

ANNEXES

I - EVOLUTION DES RATIOS FINANCIERS DEPUIS 2001

Les ratios relatifs à la situation financière du Conseil Régional sont fixés par les textes :

- Loi d'orientation n° 92.125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République
- Décret n° 93.570 du 27 mars 1993

Population de Midi-Pyrénées prise en compte pour le calcul des ratios.

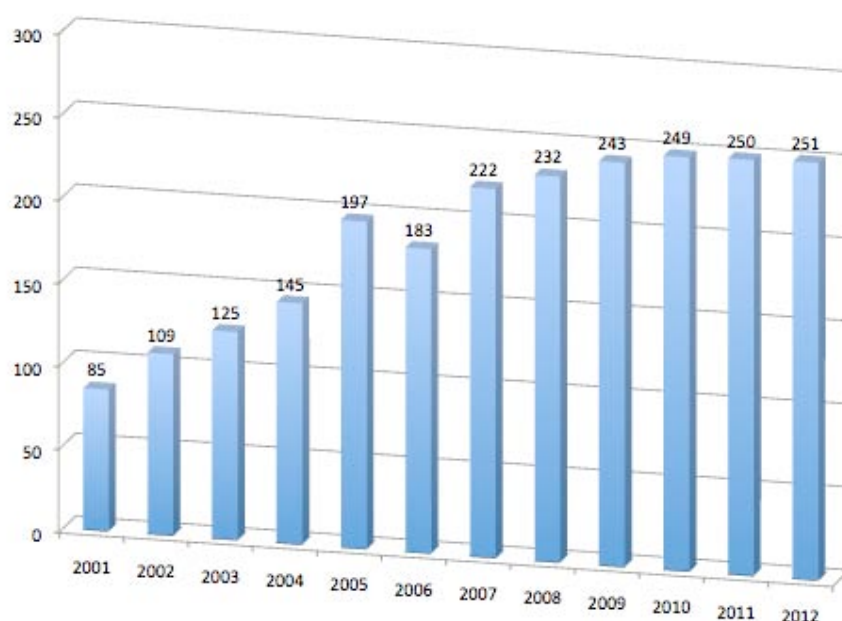
Budgets primitifs 2001, 2002, 2003, 2004 : **2 551 687 hab.** (recensement 1999)

Budgets primitifs 2005, 2006, 2007, 2008 : **2 612 701 hab.** (recensement 2002)

Budget primitif 2009: **2 855 792 hab.** (recensement 2006)

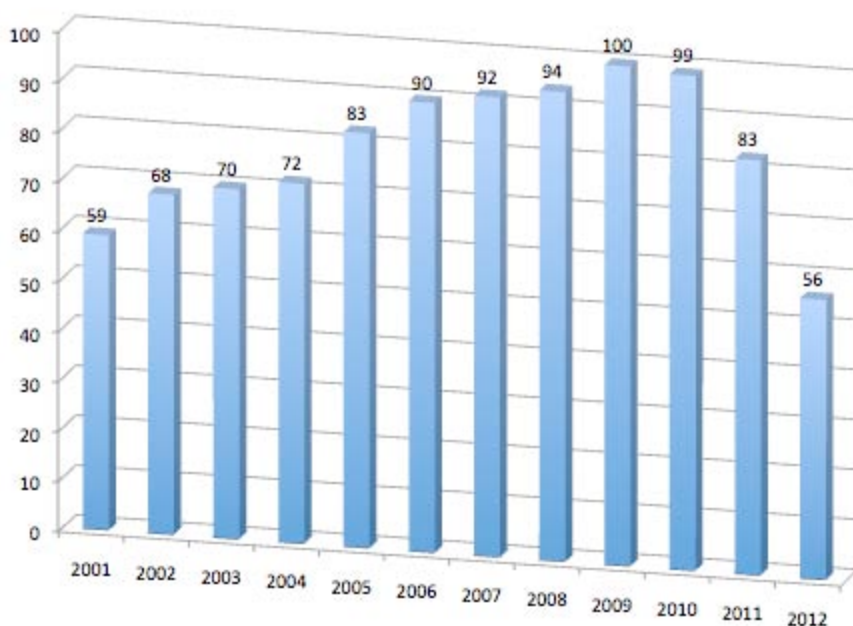
Décision Modificative n°2 2012 : **2 944 157 hab.**

Ratio n° 1 : La mesure du niveau de service rendu



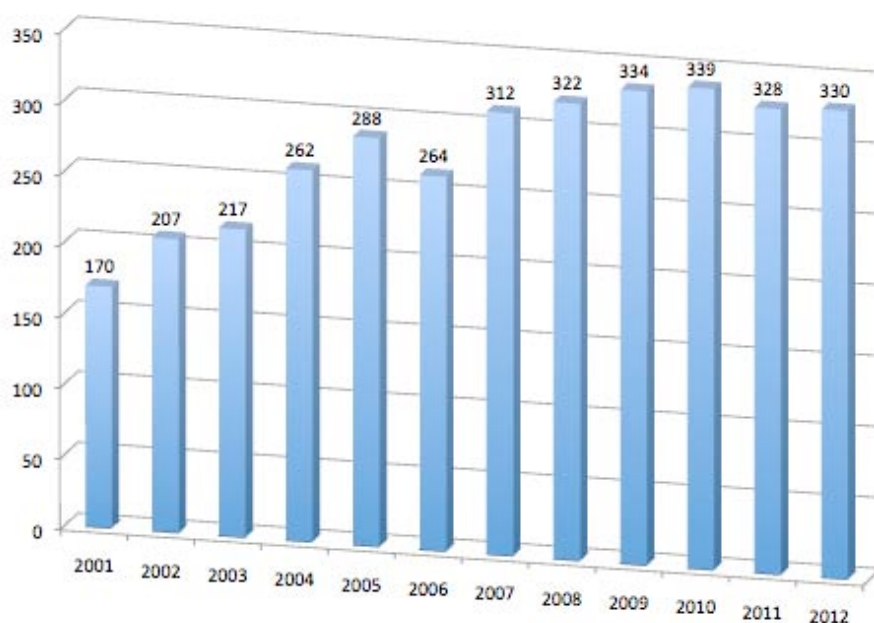
Dépenses réelles de fonctionnement par rapport à la population totale
En euros par habitant

Ratio n°2 : La mesure de l'importance des recettes émanant du contribuable régional



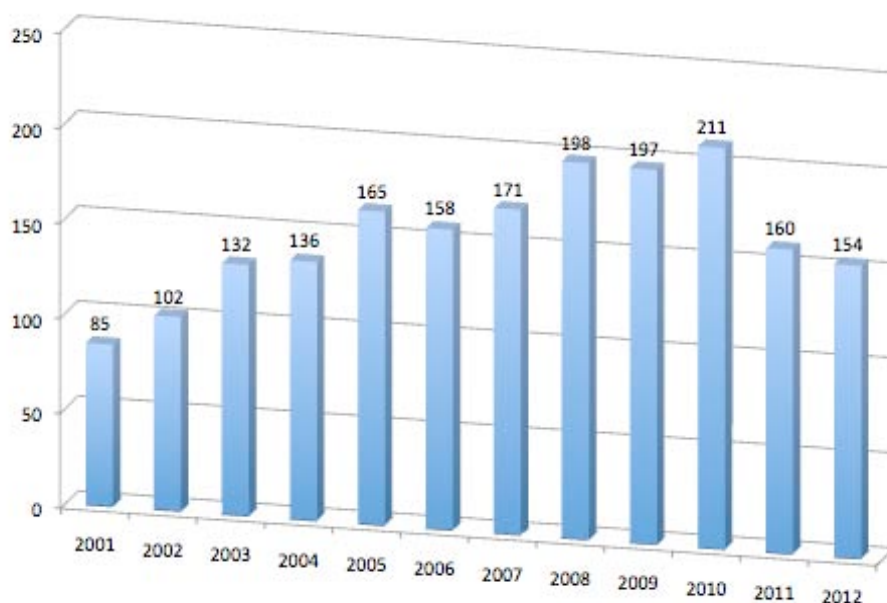
Produits des impositions directes par rapport à la population
Hors compensation de l'Etat
En euros par habitant

Ratio n°3 : La mesure des moyens financiers récurrents



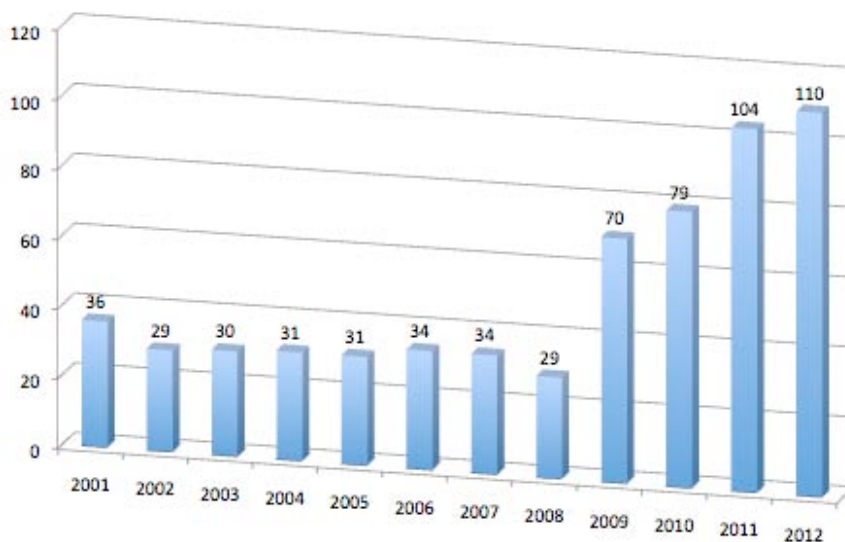
Recettes réelles de fonctionnement par rapport à la population
En euros par habitant

Ratio n° 4 : La mesure de l'effort d'équipement



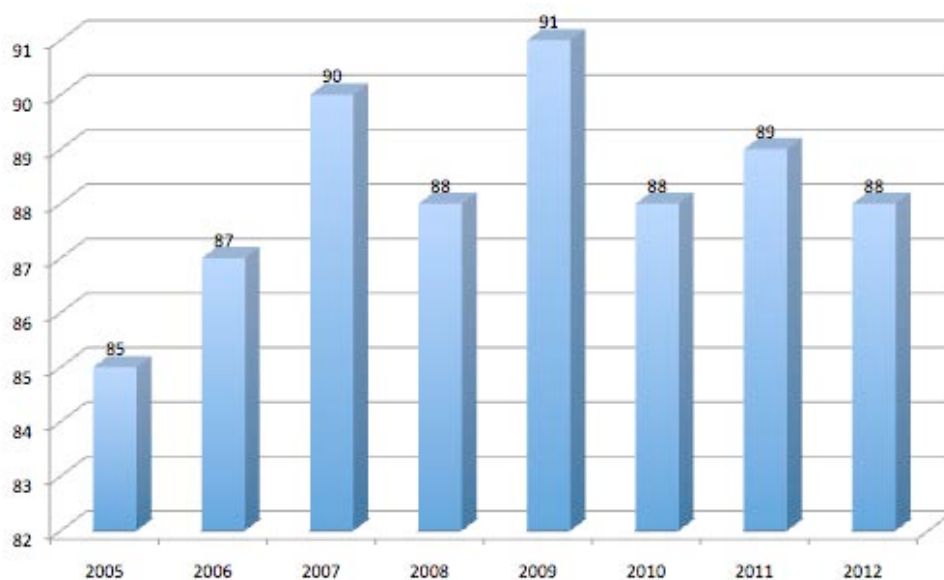
Dépenses
d'équipement
brut par
rapport à la
population
Dépenses
réelles
d'investissement
hors
remboursement
de la dette en
capital
**En euros par
habitant**

Ratio n°5 : La mesure de l'ampleur de l'endettement



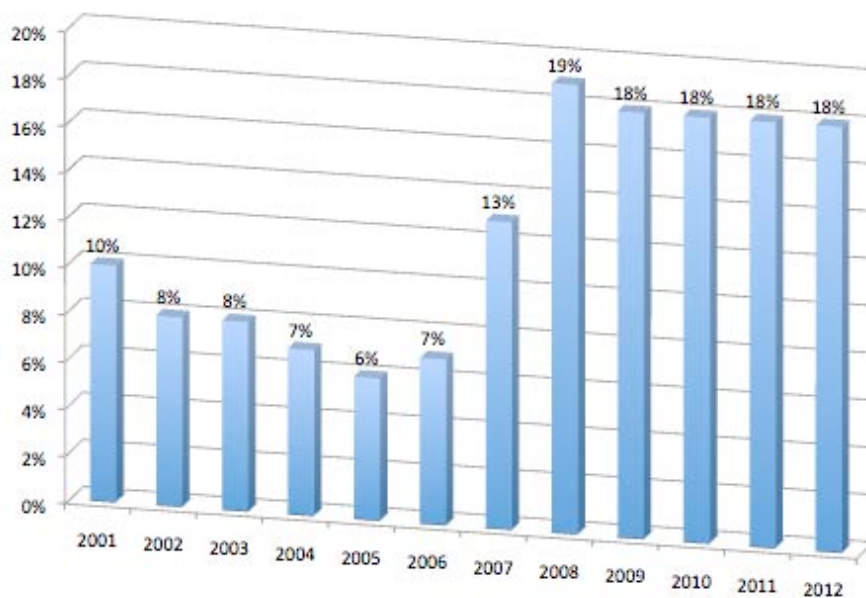
Encours de la
dette par
rapport à la
population
**En euros par
habitant**

Ratio n° 6 : La mesure de la participation de l'Etat au fonctionnement de la Région



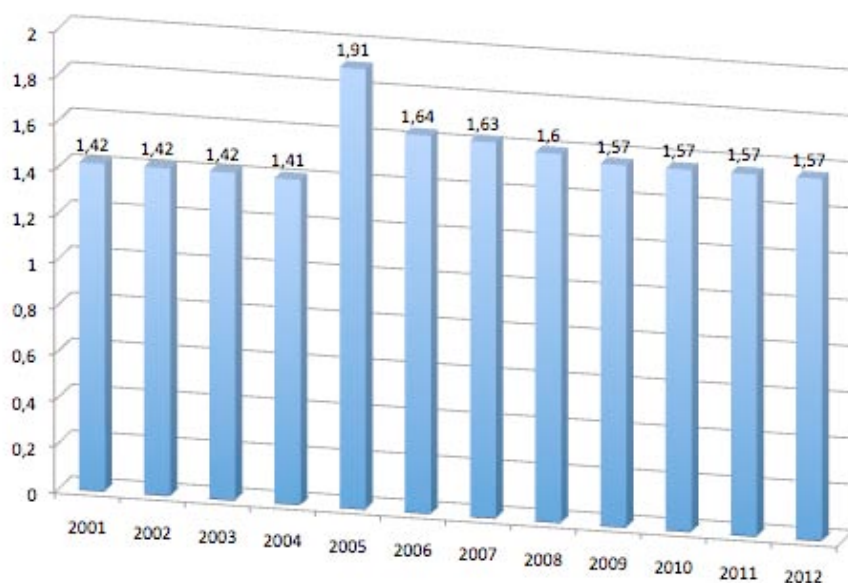
Dotation globale de fonctionnement par rapport à la population
En euros par habitant
Ratio calculé à partir de 2005 seulement

Ratio n°7 : La mesure relative des charges de personnel



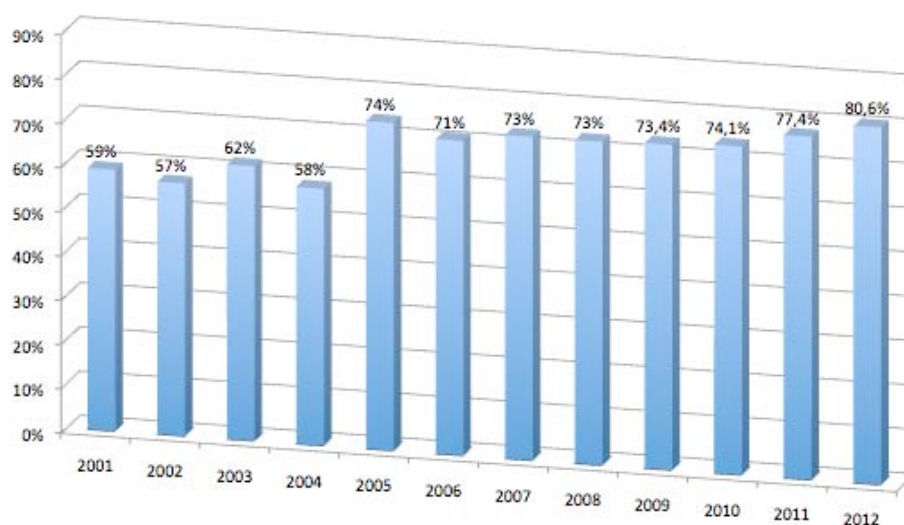
Dépenses de personnel par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement
En pourcentage

Ratio n°8 : Le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal



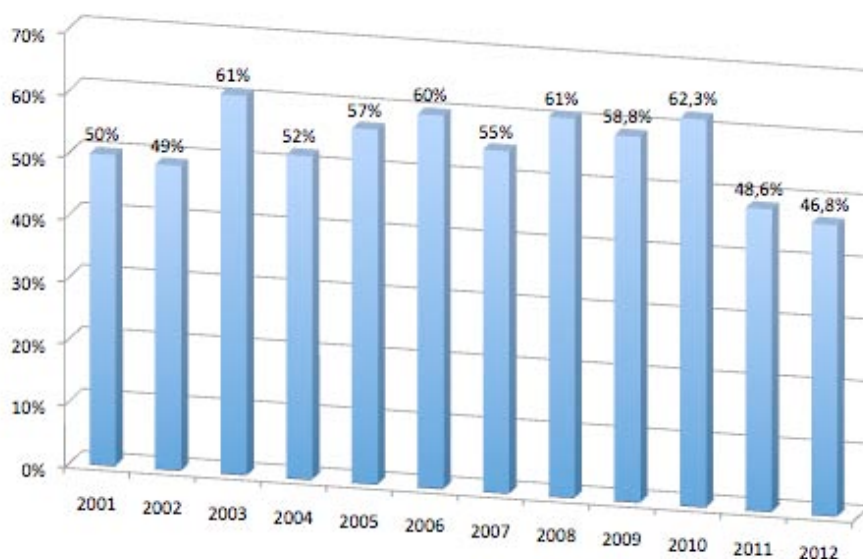
Produit des contributions directes par rapport au potentiel fiscal Calculé à partir des taux moyens pondérés des régions métropolitaines (hors Corse et Ile-de-France) Établi sur la base de la fiche de la répartition de la DGF de l'exercice N-1, sur la base des informations N-2

Ratio n°9 : La mesure de la marge de manœuvre relative pour dégager de l'autofinancement



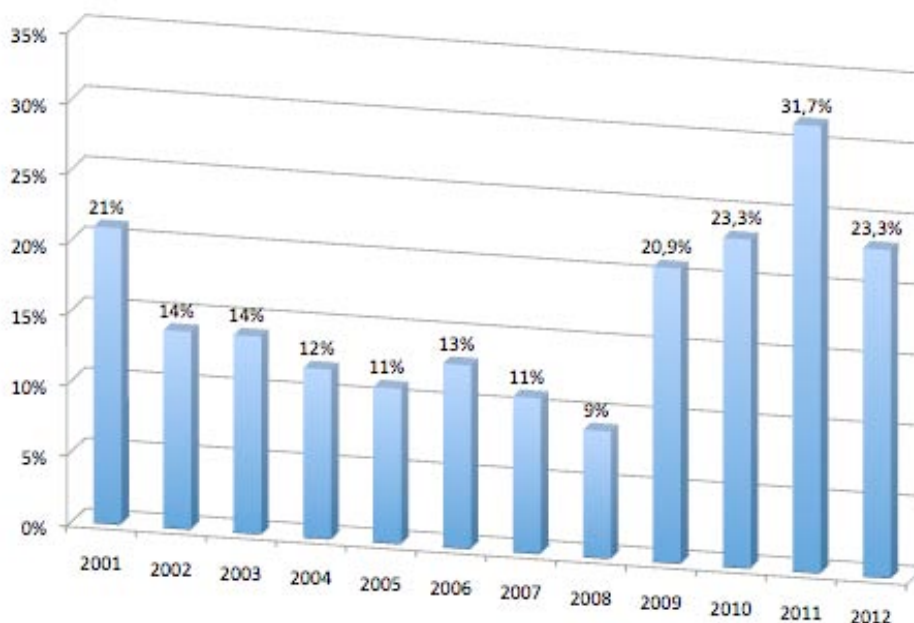
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital par rapport aux recettes réelles de fonctionnement
En pourcentage

Ratio n°10 : La mesure du poids relatif de l'investissement au sein du budget



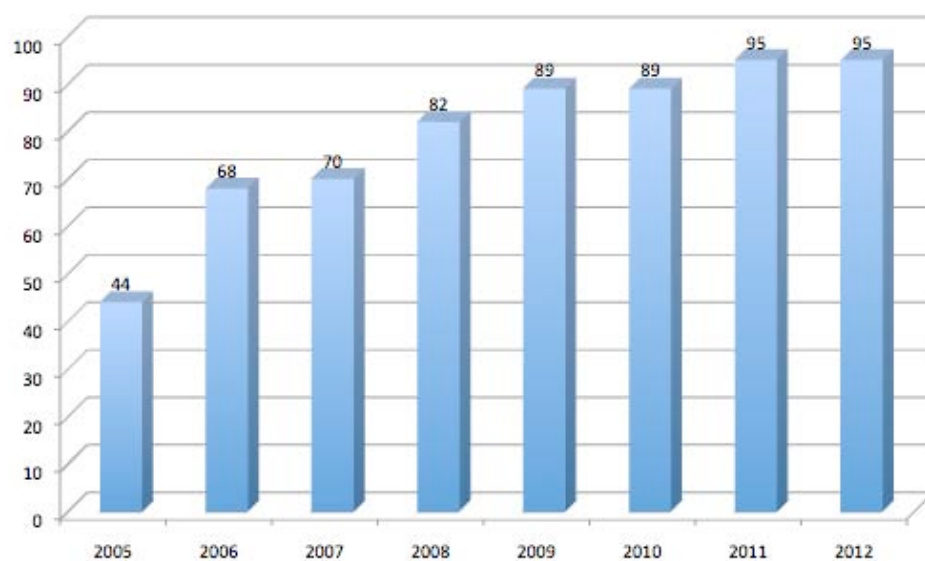
Dépenses
d'équipement
brut par
rapport aux
recettes réelles
de
fonctionnement
**En
pourcentage**

Ratio n°11 : La mesure volumétrique de l'endettement



Encours de la
dette par rapport
aux recettes
réelles de
fonctionnement
En pourcentage

Potentiel fiscal par rapport à la population de 2006



Potentiel fiscal
par rapport à la
population de
2006
Non
communiqué
en métropole
selon la DGCL
(N-2)
**En euros par
habitant**

II - OBSERVATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011 DE LA REGION MIDI-PYRENEES DANS LE CADRE DU SUIVI DE L'AVIS SUR LE BUDGET PRIMITIF 2011 - ADOPTEE PAR LE BUREAU DU CESER LE 01 OCTOBRE 2012

Dans le cadre du suivi de ses avis budgétaires, le CESER a souhaité poursuivre l'observation du Compte administratif. Un premier travail avait été initié et présenté en septembre 2011.

Ce travail a pour objectif de prolonger les réflexions sur les politiques régionales à travers l'exécution du budget régional mais aussi de préparer les futurs travaux sur les Orientations Budgétaires et Budget Primitif à venir.

Cette observation a été adoptée par le Bureau du CESER, le 1^{er} octobre 2012.

À la lecture de l'Avis sur le Budget Primitif 2011 de la Région Midi-Pyrénées, et du Compte Administratif 2011, publié au mois de juin 2012, sur la base d'une grille d'observation des dépenses d'investissements, élaborée par la Commission Plan et Financement, le CESER a souhaité apporter des observations sur certaines interventions régionales pour lesquelles il s'était exprimé en décembre 2010 lors de l'adoption de l'avis sur le Budget Primitif 2011.

OBSERVATIONS

1. L'enseignement, la formation, l'éducation, la citoyenneté et le sport

Concernant les lycées, le CESER avait noté la poursuite par le Conseil Régional de ses efforts en matière d'investissement, par le biais du Programme pluriannuel des travaux (2006-2012).

Le CESER note un très bon niveau de consommation des crédits, et sera attentif à l'exécution complète du programme (2006-2012). **Il souhaite être associé à la définition du futur Programme qui sera mis en place dès 2013.**

Concernant le « Chéquier lecture », désormais inclus dans la Carte jeune (porte monnaie lecture), le CESER observe une bonne consommation des crédits alloués à cette politique. Toutefois, il sera attentif à la consommation des Autorisations d'engagement affectées non couvertes par des Crédits de paiement mandatés au 31/12/2011, qui s'élevaient à 6,21 M€.

Dans le domaine des Formations sanitaires et sociales, le CESER avait souligné dans l'avis sur le BP 2011, l'effort du Conseil Régional qui s'engageait dans un programme d'investissement, alors que la loi ne définit pas le responsable en matière d'investissement ou de reconstruction du bâti existant. Le CESER souligne que les engagements pris dans le BP 2011 ont été respectés. Les Autorisations de programme non couvertes par des crédits de paiements mandatés au 31/12/2011 devraient correspondre aux travaux engagés en 2011 et qui devraient être réalisés en 2012.

En matière de Sport, le CESER avait noté la volonté de procéder à une baisse généralisée des crédits dédiés au sport. Dans son ensemble, il est observé une bonne consommation des crédits alloués, ce qui pourrait attester des besoins dans ce domaine. Toutefois, le CESER s'interroge sur l'absence de consommation des crédits d'investissement destinés aux Equipements à vocation régionale.

De plus le CESER avait regretté la suppression du dispositif « Chéquier sport ». Son intégration au dispositif « Carte Jeune » sera suivie. Le CESER sera attentif à la mise en place du SPORTIV, qui est destiné à « continuer à promouvoir la pratique sportive chez les jeunes ».

Dans le cadre de la « Carte jeune », le CESER observe la mobilisation de crédits d'investissement à hauteur de 341 972 €, destinés à équiper les libraires et les clubs sportifs de terminaux informatiques dédiés.

2. Le développement durable, l'aménagement du territoire régional, la cohésion sociale et la solidarité

Dans le domaine du développement durable, le CESER avait regretté dans son avis sur le BP 2011, la modestie des budgets directement consacrés à la gestion des espaces naturels et au pilotage de la biodiversité, alors que les demandes de soutien étaient importantes. Toutefois, il constate une bonne consommation des crédits tant en investissement qu'en fonctionnement. Le Conseil Régional a tenu ses engagements budgétaires en matière de politique environnementale.

Le CESER sera attentif au suivi des budgets sur les politiques environnementales, notamment suite à la mise en place en 2012 des différents schémas en la matière (Schéma régional de cohérence écologique - Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie).

Dans le domaine des Politiques territoriales, le CESER note à nouveau dans le Budget primitif et le compte administratif, l'absence d'une présentation consolidée des engagements du Conseil Régional, ce qui faciliterait l'analyse. Il observe une très bonne consommation des budgets alloués aux interventions sur les territoires, en lien avec les autres Collectivités locales, en particulier sur les crédits de fonctionnement.

Globalement, l'exécution budgétaire de ces politiques correspond aux engagements pris par le Conseil Régional lors de l'adoption du Budget Primitif.

Concernant la participation du Conseil Régional à l'Accessibilité aux bâtiments publics pour les personnes handicapées, une enveloppe de 1,9 M€ avaient été votée au BP 2011, ajustée à 1,6 M€ après décisions modificatives. Le CESER constate que les crédits votés au BP 2011 n'ont pas été affectés et s'interroge sur l'absence de réalisations, d'autant que la loi du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » a fixé des priorités, entre autres en terme d'accessibilité des lieux accueillant du public.

3. La politique régionale des transports

Le CESER constate que les engagements pris dans le Budget primitif 2011 en matière d'infrastructures et de matériels de transports ainsi qu'en matière d'intermodalité ont été respectés. Les réalisations ont porté sur le Plan Rail, la Ligne grande vitesse (LGV), le programme de modernisation des itinéraires routiers de Midi-Pyrénées (PDMI) et plus généralement sur l'amélioration des infrastructures. Concernant les PDMI, le Conseil Régional verse sa participation sous la forme de fonds de concours pour des opérations dont le maître d'ouvrage est l'Etat.

Le CESER tient à souligner l'effort du Conseil Régional sur le projet LGV en 2011, notamment son engagement sur le financement de la section Tours-Bordeaux. Il avait conditionné sa participation financière au lancement des travaux sur la branche Bordeaux-Toulouse.

Le CESER restera attentif à l'engagement financier des autres partenaires sur cette branche ainsi qu'à l'état d'avancement des travaux.

4. La recherche et l'innovation, le développement économique et l'emploi

En matière de Recherche et d'Innovation, sur l'Accès aux services des technologies pour l'éducation et la recherche (ASTER), le CESER note que la consommation des crédits est conforme aux engagements pris dans le Budget primitif 2011. Le CESER sera attentif à l'exécution du programme, lors de l'observation des prochains comptes administratifs ; le programme ASTER V adopté en 2011 a succédé au plan ASTER IV pour lequel des sommes doivent encore être engagées.

Concernant l'Industrie, l'Artisanat et le Commerce, le CESER avait noté que le Conseil Régional avait décidé de maintenir son budget en volume et qu'il allait inscrire ses futures interventions dans un nouveau Schéma régional de développement économique et de l'innovation. Le CESER sera attentif à l'exécution de ce nouveau schéma.

Le CESER avait toutefois regretté la baisse des crédits dédiés au soutien et au développement des entreprises régionales à l'international. Malgré la faiblesse de ce budget, le CESER observe que l'ensemble des crédits votés dans l'année a été affecté.

Concernant les interventions dans le domaine de l'Agriculture, d'Agro-alimentaire et de ruralité, le CESER avait regretté la diminution des budgets consacrés et s'interrogeait sur la bonne lisibilité des mesures pour les dirigeants et les agriculteurs. A la lecture du CA 2011, le CESER observe une très bonne consommation, tant en investissement qu'en fonctionnement.

5. Le plan, l'évaluation et la prospective

Le CESER observe à nouveau les efforts engagés par le Conseil Régional en matière de suivi de ses politiques (études d'impact et évaluation) et de contrôle de gestion.

Il note que malgré l'absence de crédits votés en Autorisation de programmes lors de l'adoption du BP 2011, le Conseil Régional a toutefois voté en Décision modificative, puis affecté 88 444 €, dans le cadre de l'évaluation du CPER 2007-2013.

Le CESER est sensible à la volonté du Conseil Régional de procéder au suivi et au contrôle de cette politique contractualisée avec l'Etat. **Toutefois, il aurait souhaité être associé et destinataire des résultats de ces différentes études.**

6. Analyse générale du Budget

En raison des décisions législatives en matière de fiscalité locale, pour la première fois, le Conseil Régional n'a pas pu bénéficier de la fiscalité directe pour financer ses politiques. Cette perte d'autonomie fiscale a conduit le Conseil Régional à gérer ses interventions de manière prudente, à l'image du niveau des projets 2011 qualifié de peu ambitieux par l'avis du CESER sur le Budget primitif 2011.

Le CESER relève un différentiel de près de -11% entre le Budget primitif 2011 et le Budget réellement mobilisé en 2011 (cf. Compte administratif 2011). Pour rappel, le différentiel observé sur l'exercice 2010 était déjà de -10%.

Concernant l'Equilibre général du budget, le CESER note qu'il a été encore atteint avec un recours à l'autofinancement plus important qu'initialement prévu. Le différentiel constaté est de 29,22 M€. A contrario, le recours à l'emprunt a été nettement moins important avec seulement 40 M€ d'emprunts mobilisés alors que 98,10 M€ avaient été inscrits pour équilibrer le budget 2011.

Par rapport à l'exercice 2010, le CESER note que l'autofinancement et le recours à l'emprunt sont en diminution.

Toutefois, en matière de recettes, le CESER observe à nouveau un écart significatif entre les recettes estimées au Budget primitif et les recettes constatées au Compte administratif. L'autofinancement est 11,7% supérieur à la prévision et l'emprunt réellement mobilisé ne représente que 40,7% de l'emprunt prévisionnel.

Ce même constat est fait depuis plusieurs exercices budgétaires par le CESER.

Concernant les recettes totales, elles avaient été estimées à 1 151 M€ lors de l'adoption du Budget primitif alors qu'elles ont été de 1 116,1 M€, soit un différentiel de -3% (34,9 M€). Concernant les fiscales indirectes, composées de la TIPP régionale (modulation) et des Cartes grises, le CESER note la bonne estimation de ces recettes. Cependant, les recettes de fiscalité indirecte perçues en 2011 sont inférieures aux recettes perçues en 2010 (-3,81% pour la TIPP régionale modulation, -0,51% pour les cartes grises). Pour le CESER, il est probable que cette baisse de recettes soit liée à la baisse de l'activité économique.

7. Conclusion générale

Comme lors de l'observation du Compte administratif 2010, le CESER constate que sur l'exercice 2011, les politiques qui sont au cœur des compétences du Conseil Régional continuent à être globalement bien estimées et la consommation des Autorisations de

Programme est conforme aux prévisions. Lorsque des priorités sont clairement annoncées sur ses compétences majeures, le Conseil Régional continue à atteindre ses objectifs.

Par contre, il semble que lorsque des projets font appel à des financements croisés, des crédits ne sont pas consommés, ce qui pourrait être dû à la faiblesse des capacités financières de certains partenaires.

Le CESER observe que le Conseil Régional garde des marges de manœuvre financières : autofinancement élevé, endettement faible et recours à l'emprunt très limité.

Le CESER pense que le Conseil Régional devrait mobiliser plus l'emprunt afin de dynamiser les projets de développement économique et de rééquilibrage du territoire. Sa situation financière le lui permettait.

Tout en soulignant la clarté et la qualité du rapport financier 2011 du Conseil Régional, le CESER souhaiterait dans le cadre du suivi des avis budgétaires 2012, auditionner le Conseil Régional en juin 2013, afin d'approfondir ses travaux.

GLOSSAIRE

A

AE	Autorisations d'Engagement
AFPA	Association pour la Formation Professionnelle des Adultes
AP	Autorisations de Programme
AUAT	Agence d'Urbanisme et d'Aménagement du Territoire (Toulouse Aire Urbaine)
AVS	Auxiliaire de Vie Sociale
AOT	Autorité Organisatrice des Transports

B

BP	Budget Primitif
BPI	Banque Publique d'investissement

C

CDA	Contribution au Développement de l'Apprentissage
CFA	Centre de Formation d'Apprentis
CGCT	Code Générale des Collectivités Territoriales
CNASEA	Centre National pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles
COM	Contrat d'Objectifs et de Moyens
CPER 2000-2006	Contrat de Plan Etat-Région 2000-2006
CPER 2007-2013	Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013
CPRDF	Contrat de Plan Régional de Développement des Formations
CRADT	Conférence Régionale d'Aménagement Du Territoire
CEA	Commissariat à l'Energie Atomique et aux énergies alternatives
COGEMIP	Société d'Economie Mixte de Construction et de Gestion en M-P.
CDC	Caisse des Dépôts et Consignations

D

DATAR	Délégation interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale
DGCL	Direction Générale des Collectivités Locales
DGD	Dotation Globale de Décentralisation
DGF	Dotation Globale de Fonctionnement
DM	Décision Modificative
DRES	Dotation Régionale d'Equipeement Scolaire
DIRECCTE	Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi

E

EPCI	Établissement Public de Coopération Intercommunale
EFS	Établissement Français du Sang
ERM	Établissement Régional de Maintenance
ERP	Établissement Recevant du Public
ENT	Espace Numérique de Travail

F

FCTVA	Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée
FEDER	Fonds Européen de Développement Régional
FEADER	Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
FP	Formation Professionnelle
FRACA	Fonds Régional d'Aide à la Création Audiovisuelle
FRIE	Fonds Régional d'Innovation pour l'Emploi
FSE	Fonds Social Européen
FSI	Fonds Stratégique d'Investissement

H

HLM	Habitation à Loyer Modéré
------------	---------------------------

G

GPEC	Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences
-------------	-------------------------------------------------------

I

IDEX	Initiative D'Excellence
IRT	Institut de Recherche Technologique

L

LGV	Ligne Grande Vitesse
------------	----------------------

M

MCEF	Maison Commune Emploi Formation
-------------	---------------------------------

P

PCRDT	Programme Cadre de Recherche et de Développement Technologique
PIB	Produit Intérieur Brut
PNR	Parcs Naturels Régionaux
PPP	Partenariat Public Privé
PPT	Plan Pluriannuel des Travaux
PRDF	Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles
PDMI	Programme de Développement et de Modernisation des Itinéraires
PRFP	Programme Régional de Formation Professionnel
PDI	Plan Départemental d'Insertion

R

RFF	Réseau Ferré de France
RSA	Revenu de solidarité Active
RNCP	Répertoire National des Certifications Professionnelles

S

SNCF	Société Nationale des Chemins de Fer
SRDE	Schéma Régional de Développement Economique

SRESR	Schéma Régional Enseignement Supérieur et Recherche
SRI	Service Régional de l'Inventaire
SDAGE	Schéma Directeur d'Aménagement à l'Amélioration de l'eau
SRCE	Schéma Régional de Cohérence Écologique
STIF	Syndicat des Transports d'Ile-de-France
SIQO	Sigle d'Identification de Qualité et d'Origine
SPRF	Service Public Régional de la Formation Professionnelle
SEM	Société d'Économie Mixte
SRADDT	Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire

T

TEOM	Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
TFB	Taxe Foncier Bâti
TFNB	Taxe Foncier Non Bâti
TIPP	Taxe Intérieure sur les Produits Pétroliers
TOS	Techniciens et Ouvriers de Service
TP	Taxe Professionnelle

V

VAE	Validation des Acquis et de l'Expérience
------------	------------------------------------------